

Bon
week-end



la tribune

• Le télé-horaire

Mémère Bouchard: une
centenaire au coeur sans ride

• L'actualité

**Terrain choisi par le conseil
pour l'Institut de cartographie**

Je ne vois pas
de croc-en-jambe

— Claude Hamel

Site de la 55 "poussé"
par le maire

A 3

Succession de Trudeau: des
aspirant déjà en piste

C 1

• Les reportages

Béatification
de Mère
Léonie:
euphorie
au Mont
Ste-Famille

A 4



Cubatao: une ville maudite
dans la vallée des enfants morts

A 8

• Les sports

Paul Pageau joue les magiciens:
les Jets gagnent 5-3

E 1

• Les arts

Catherine
Deneuve:
40 ans
et 23 ans
de carrière

B 1



• La mode

Haute couture 84: la ligne
s'allonge et la taille s'abaisse

D 1

• Les voyages

Brésil: prix haussés de 5,000%
pour les défilés du carnaval

D 18

TEMPERATURE
VARIABLE: — 20 — 8°C.
DEMAIN: BEAU

D-12

Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS.....B-1
- DECES.....D-15
- DE TOUT DE TOUS.....D-12
- FINANCE.....C-5
- PETITES ANNONCES.....D-3
- ROMAN.....D-14
- SPORTS.....E-1
- VIVRE EN '84.....D-1



Opération 6/6
Ça s'en vient!

100712

Comparution des 3 détectives

10 sec. pour plaider non-coupable

A 2

la tribune

samedi — dimanche

75^e ANNÉE
No 11

SHERBROOKE, 3 MARS 1984

60 PAGES
5 CAHIERS
(SAMEDI 60¢) 40¢

Livraison à domicile: \$2.35 par semaine

Outrage envers un cadavre, vol, faux...

Claire Lortie coupable



• Verdict accueilli avec déception

A 9

SAINT-JEROME (PC) — L'avocate Claire Lortie a été reconnue coupable, vendredi, d'avoir mutilé le cadavre de Rodolphe Rousseau et d'avoir volé, fabriqué et fait usage de faux chèques.

Les procureurs de la Couronne et de la Défense effectuèrent leurs représentations sur sentence mercredi prochain.

La peine maximale pour outrage, indignité ou indécence envers un cadavre est de cinq ans d'emprisonnement.

Le vol d'un montant supérieur à 200 \$ — en ce cas-ci 1,303 \$ — est passible d'une peine de 10 ans. La fabrication et l'usage de faux documents est punissable de 14 ans de prison.

Dans son jugement, le juge a retenu la plupart des arguments de la Couronne.

L'outrage envers un cadavre est manifeste, selon lui, puisque l'avo-

cate a elle-même avoué avoir tenté de dépecer le cadavre pour le jeter aux vidanges.

Le juge rejette l'argument de la Défense voulant que ce geste faisait partie du plan visant à se débarrasser du cadavre. La Défense rappelait que l'avocate a déjà été condamnée sous le chef d'enlèvement à la justice pour avoir tenté de se débarrasser du cadavre et avoir fait disparaître des éléments de preuve.

Le juge argue plutôt que les faits de tenter de se débarrasser d'un cadavre (enlèvement à la justice) et de le mutiler (outrage à cadavre) représentent deux infractions distinctes.

Quant aux 13 chefs d'accusation de vol, fabrication et usage de faux,

le juge a retenu qu'en déposant à son compte personnel les six chèques, Claire Lortie a privé les créanciers de cet argent. Rousseau avait déclaré faillite le 28 juin.

Les six chèques totalisaient 1303,24 \$. D'après la version racontée par Claire Lortie, Rodolphe Rousseau aurait ainsi voulu rembourser diverses dettes contractées à son endroit, dont les services du téléphone, de l'électricité et du télé-message. L'avocate a admis avoir imité la signature de Rousseau.

Le procureur de la Défense, Me Gabriel Lapointe, avait alors fait

valoir qu'il était chose courante dans un couple que l'un endosse le chèque à la place de celui qui ne peut se rendre à la banque. Claire Lortie aurait ainsi détenu une "procuration verbale" de Rousseau, lui permettant d'endosser ses chèques.

Le juge Lagarde a préféré croire la Couronne, qui prétendait que même s'il y avait eu procuration, ce mandat cessait d'exister avec la mort de Rousseau.

La Défense soutenait de son côté que Me Lortie ne pouvait s'être rendue coupable du vol des six chèques puisque Rousseau lui avait remis de plein gré, quelques heures avant sa mort.



Le kiosque de la SQ était inoccupé hier soir au Salon de la moto alors que les policiers de Sherbrooke, eux, avaient démonté leur kiosque.

Les Gitans exposent au Salon de la moto

Les policiers quittent leur kiosque

par Daniel Forgues

SHERBROOKE — Ayant appris que le club de motards les Gitans avaient obtenu un emplacement au Salon de la moto qui a ouvert ses portes hier soir à l'édifice Ceras, près du Palais des Sports, les policiers de Sherbrooke y ont démonté leur kiosque hier après-midi alors que ceux de la Sûreté du Québec songeaient à imiter le geste, leur kiosque étant inoccupé hier soir, a appris La Tribune.

Les Gitans, selon les informations obtenues sur place, ont réussi à obtenir un emplacement au Salon de la moto en partageant un espace loué et prévu pour un dépositaire de motocyclettes de la région.

Au cours d'une entrevue qu'ils ont accordée à La Tribune, des porte-parole du club ont expliqué qu'ils avaient dû procéder ainsi pour obtenir un site puisque les organisateurs du Salon, l'Association de moto-tourisme, leur avaient expliqué que tous les espaces étaient réservés.

Revaloriser

Ils ont également expliqué qu'ils voulaient profiter du Salon de la moto pour revaloriser leur image à l'endroit d'un public qui les connaissait mal et qu'il ne fallait pas s'attendre à ce qu'ils causent des troubles lors de l'événement qui, l'an dernier, a attiré plus de 20,000 visiteurs. Ils ont également précisé que les Gitans partageaient les mêmes objectifs que l'Association de

moto-tourisme, soit la promotion du sport de la moto au Québec.

Les Gitans veulent sortir de leur mutisme et discuter avec "mon-sieur tout-le-monde", ont-ils dit. Ils veulent également démontrer et faire comprendre aux gens qu'ils ne sont plus ce qu'ils avaient été il y a dix ans...

Ce sont les policiers de Sherbrooke, qui, les premiers, ont décidé de quitter les lieux hier après-midi, avant l'ouverture officielle, en démontant leur kiosque.

Le sergent Normand Mercier, responsable de la prévention et de l'escouade des policiers-motocyclistes à Sherbrooke, a expliqué brièvement à La Tribune, hier soir, que l'entente avec la police et le Salon de la moto précisait qu'aucun club de motards ne devait être présent. Selon lui, deux clubs de motards sont identifiés au Salon de la moto. "C'est tout simplement une question administrative", a-t-il commenté.

Les policiers de Sherbrooke



On est du
monde...
comme tout
le monde

— Georges "boboy"
Beaulieu

A 3

avaient monté leur kiosque de pré-
vention dans la journée de jeudi.

Kiosque inoccupé

Quant à la Sûreté du Québec, on a pu apprendre que la décision, ou non, de se retirer du Salon n'avait pas été prise. De toutes façons, la motocyclette de la SQ n'était pas sur son pied d'exposition hier soir au kiosque du Salon et il n'y avait aucun représentant de la SQ. Il a par contre été impossible d'obtenir les commentaires de la SQ hier soir, un sergent ayant précisé par téléphone ne pas être au courant de l'incident, ajoutant qu'il n'y avait aucun porte-parole disponible avant lundi.

Quant au président du Salon, M. Pierre Bouchard, il a révélé que les Gitans lui avaient fait comprendre leurs buts et qu'ils n'étaient plus ce qu'ils avaient été il y a dix ans.

M. Bouchard a expliqué que la première soirée de ce Salon de la moto avait attiré, hier soir, deux fois plus de visiteurs que l'an dernier.

Une soixantaine d'exposants y ont amené plus de 200 motocyclettes de toutes les marques en plus des accessoires s'y rattachant. Plusieurs spectacles sont prévus au cours du week-end et les organisateurs, a expliqué M. Bouchard, croient bien pouvoir dépasser le cap des 20,000 personnes qu'ils avaient atteint l'an dernier.



André Castonguay Roger Dion Michel Salvail

SHERBROOKE — Dispense de la lecture des chefs d'accusation. Plaidoyer de non-culpabilité. Option de procès devant juge et jury. Remise de l'enquête préliminaire pour la forme au 28 mars.

Les formalités de la comparution-clair des détectives André Castonguay, Roger Dion et Michel Salvail, de la Police de Sherbrooke, n'auront duré en tout qu'une dizaine de secondes, vers neuf heures trente, hier matin.

Il se pourrait ainsi que leur procès n'ait lieu qu'aux assises d'automne ou encore au dernier terme pour les procès devant jury qui, à Sherbrooke, aura lieu en mai et en juin.

Les gens présents dans la salle 108, au bout du couloir du premier étage du vieux palais, n'auront à peine eu que le temps de s'asseoir que la première étape judiciaire de cette affaire qui a fait couler beaucoup d'encre et qui a alimenté bien des conversations avait déjà été franchie.

Le procureur Thomas Walsh a expliqué au juge Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix que pour les fins de la comparution, il

Les 3 policiers ont choisi un procès devant juge et jury

10 sec. pour plaider non-coupable

représentait le procureur François Doyon alors que Me Pierre Huard agissait de même au nom de Me Michel Proulx pour les trois policiers.

Une fois les rôles précisés, Me Huard a dit qu'il renonçait à la lecture des chefs d'accusation, plaident non coupable, choisissant un procès devant juge et jury, qu'enfin il suggérait la date du 28 mars que la Cour a d'ailleurs retenue pour l'enquête préliminaire pro forma.

Le 28 mars, il y aura discussions entre les procureurs au dossier, divulgation de preuve enfin, il sera surtout question de préparer le terrain pour savoir si oui ou non il y aura enquête préliminaire, quelle en sera la durée et enfin, le choix d'un ou plusieurs jours pour la tenue de l'enquête, s'il y a lieu.

Les accusations se lisent comme suit: — A Rock-Forest, district de Saint-François, le ou vers le 23 décembre 1983, André Castonguay a illégalement causé la mort de Serge Beaudoin commettant ainsi un homicide involontaire coupable, l'acte criminel prévu à l'article 219 du Code criminel.

— A Rock-Forest, district de Saint-François, le ou vers le 23 décembre 1983, André Castonguay a illégalement causé des lésions corporelles à Jean-Paul Beaumont, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 245.3 du Code criminel.

— A Rock-Forest, district de Saint-François, le ou vers le 23 décembre 1983, Roger Dion, dans l'intention de blesser Serge Beaudoin, a illégalement déchargé une arme à feu contre celui-ci, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 288 (a) du Code criminel.

— A Rock-Forest, district de Saint-François, le ou vers le 23 décembre 1983, Michel Salvail, Roger Dion et André Castonguay ont, sans excuse légitime, utilisé, porté ou

manipulé une arme à feu sans prendre suffisamment de précautions à l'égard de la sécurité d'autrui, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 84 (2) a 1 du Code criminel.

Le jour précédent, les trois policiers devaient se présenter au quartier général de la SQ, rue Don Bosco, aux fins de la Loi sur l'identification des criminels (photo et empreintes).

Comme c'est le cas depuis le début de cette singulière affaire, le hall d'entrée et le couloir principal du premier étage du palais de justice grouillaient d'une vie peu commune, hier matin.

Il faut dire que la salle 104 toujours réservée à la Cour des sessions de la paix était déjà bondée de gens car le rôle de ce 2 mars 1984 était particulièrement chargé.

On devait y soumettre au juge Louis-Denis Bouchard une trentaine de dossiers et plusieurs cas venaient pour procès. La cour était donc remplie de plaignants, de témoins et d'accusés.

Pa ailleurs, la salle 108, souvent utilisée par la Cour des sessions de la paix, avait été réservée ce matin-là pour la comparution des trois détectives et pour la continuation d'une enquête préliminaire en rapport avec une affaire de stupéfiants.

Tout le long du couloir menant à la salle 108 journalistes, photographes et caméramans se disputaient un coin. Il faut dire qu'ils étaient moins nombreux de moitié que lors de l'enquête du coroner désigné Denys Dionne et également moins nombreux que lors de la venue de la Commission de police en début de semaine.

D'autres gens de la presse surveillaient l'entrée principale du palais.

Finalement les trois policiers sont apparus du côté des bureaux du protonotaire à l'autre bout du couloir. Tenue impeccable, chemise blanche et cravate, ils étaient es-

cortés du directeur-adjoint Léon Paquin de la Police et du capitaine de la P.J. Rolland Rousseau.

Leur présence à la cour a été trop brève pour que l'on puisse déceler quelque sentiment ou émotion sur leur visage. Ils étaient calmes. Ils avaient le pas alerte. Ils n'ont pas eu à ouvrir la bouche lors de la mise en accusation.

La sortie du palais s'est faite par la porte principale et le long de l'immense escalier de pierre alors que les photographes et caméramans, eux, avaient opté pour la porte de côté. C'est à la course qu'ils sont revenus devant la façade du palais.

Deux véhicules de patrouille ont conduit les trois détectives, le directeur-adjoint et le capitaine au quartier général de la rue Marquette où tous ont repris leur boulot.

On sait que les autorités municipales avaient décidé et annoncé en début de semaine la réaffectation des trois policiers avec solde à d'autres tâches au sein du Service de la police.

Dans la salle 108 où l'on a interdit l'accès aux photographes et caméramans, il n'y avait que des gens de la presse et quelques curieux.

Tout au long de la semaine, on avait souvent entendu dire dans les couloirs du vieux palais que l'on ne pouvait imaginer encore, se faire à l'idée que les trois policiers, bien connus des fonctionnaires qui y travaillent, prendraient place dans la cour comme accusés.

Cela s'est fait hier, sans bruit, sans incident, presque sans vent n'eût été le déplacement d'air des caméramans.

Toilettes publiques: amendes de 150 \$

SHERBROOKE (psj) — Trois premières comparutions ont eu lieu hier matin en rapport avec l'opération "assainissement des toilettes publiques" où des individus s'adonnaient à des activités sexuelles illicites.

Les individus qui ont plaidé coupable à l'accusation d'avoir commis une action indécente dans un endroit public en présence d'une ou plusieurs personnes ont été condamnés à verser une amende de 150 \$ et à se soumettre à une période de probation pour six mois.

Un individu avait demandé l'assistance d'un avocat alors que les deux autres ont décidé d'affronter la justice seuls.

On rappelle que la Sûreté du Qué-

bec, dans le cadre d'une opération menée par les membres de l'Équipe régionale alcool-moralité, avait enquêté dans deux toilettes publiques, celle de la Gare d'autobus du centre-ville et celle du Carrefour de l'Estrie, afin de corriger un phénomène qui avait pris une ampleur inquiétante tant pour les directeurs des endroits concernés que pour le public: on avait noté que le taux d'occupation des deux toilettes était très élevé... mais surtout pour y commettre des actes indécents ou de grossière indécence.

L'enquête qui s'était échelonnée sur trois semaines avait abouti à l'identification de 29 hommes et de deux adolescents qui auraient à répondre à des accusations devant la Cour ou le Tribunal de la jeunesse.

Les Loteries

Mini

5 6 4 0 9 7

Provincial

3 3 8 2 5 7 2

La Quotidienne

5 3 0 - 6 8 6 4

Inter Loto

889 - 7748 - 15751

376047 - 954292

586806 - 445029

(((((6/36)))

3-10-12-24-26-32

(9)

Mise-tôt: 10-11-29-36

Accusé d'avoir volé un couple de septuagénaires

SHERBROOKE (psj) — Aimé Vachon, âgé de 20 ans, de Sherbrooke a plaidé non coupable hier à deux accusations de vol qualifié, à une accusation d'introduction avec effraction et à une accusation de méfait.

Il a comparu hier devant le juge Louis-Denis Bouchard de la Cour des sessions de la paix qui a fixé la requête en détention et l'enquête préliminaire au mardi 6 mars.

L'accusé avait été arrêté la veille par le détective Marcel Beaudoin des Enquêtes criminelles de la Police municipale.

On était sur la piste de ce suspect depuis un vol avec violence perpétré dans un logement de la rue Olivier, chez M. et Mme Omer Guertin, âgés respectivement de 71 et de 73 ans.

Les victimes n'ont toutefois porté plainte qu'au milieu de la semaine.

Le couple avait été attaqué au couteau par un individu au cours de la nuit de samedi à dimanche, le 26 février. L'homme âgé avait été menacé avec un couteau sur la gorge alors que son épouse avait été légèrement piquée avec la lame du couteau.

Vachon a été accusé de ce cette affaire au cours de laquelle il y avait eu vol de 230 \$.

Il a de plus été mis en accusation pour un vol du même genre perpétré dans un logement de la rue Alexandre en date du 29 décembre 1983 alors qu'un homme de 48 ans avait été dépouillé d'une somme de 50 \$.

L'accusé doit également répondre d'une introduction avec effraction sur la rue Frontenac et d'un méfait, sur la rue Olivier.

Me Jean Charest a assisté l'accusé lors de sa comparution tandis que Me Thomas Walsh a occupé pour la poursuite.

GAGNANTS AU CONOURS "BONUS 500 NOMS"

800\$

M. Richard Dumont,
R.R. 2,
East Angus

125\$

M. Normand Charlebois,
161, rue Percy,
Magog

50\$

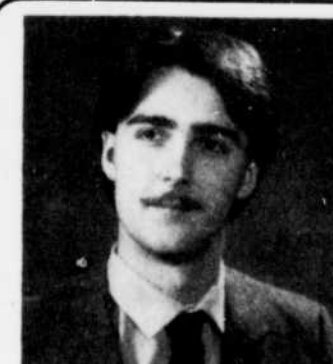
M. Corad Denault,
39 - 5e avenue,
Windsor

25\$

M. P. André Chaloux,
R.R. #5,
Cookshire

Le tirage a été fait parmi tous les coupons reçus durant les 4 semaines du concours. M. Marcel Prévèreau, conseiller en informatique de Megapro Inc., rue Cherbourg, Sherbrooke, a présidé à ce tirage au sort.

L'épuration des eaux, je trouve que ça sent drôle.



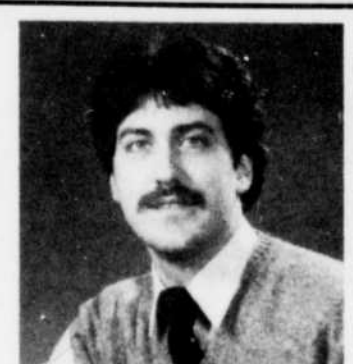
M. Sylvain Chenail, ing. jr.

Isolation

Clément Fortier & Associés

Isolation
Plâtre et stucco
Système de
plafonds acoustiques
et de murs secs
Nous utilisons
l'échantillon "RED TOP"

965, rue Panneton
Sherbrooke, Qué.
J1K 2B2
(819) 563-8333



M. Alain Lafond, ing. jr.

M. Raymond LeClair, ingénieur, Président directeur général, est heureux d'annoncer la venue de nouveaux ingénieurs en mécanique dans la firme LeClair, Nadeau, Lambert, Lallier, Robidoux Inc.

MM. Sylvain Chenail et Alain Lafond sont ingénieurs gradués de l'Université de Sherbrooke depuis 1983 et détiennent un baccalauréat en Sciences Appliquées en Génie Mécanique. Ils possèdent une expérience de l'industrie et du bâtiment acquise dans différents stages (système coopératif de l'Université de Sherbrooke).

La firme LeClair, Nadeau, Lambert, Lallier, Robidoux Inc. offre une gamme complète de services dans le domaine de l'ingénierie: mécanique, électricité et instrumentation, énergie (conservation de l'énergie, électricité et gaz naturel) ventilation et traitement de l'air, électricité haute tension, implantation des automates programmables dans le procédé, et cela dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel.

La firme LeClair, Nadeau, Lambert, Lallier, Robidoux Inc. opère à Sherbrooke depuis 27 ans, et ses activités se retrouvent à la grandeur du Québec.



LeClair, Nadeau, Lambert, Lallier, Robidoux Inc.

d'une ligne à la page

PUBLICITE ☐ PUBLI REPORTAGE ☐ CONCOURS
PUBLI PROMOTION ☐ ANNONCES ☐ RELATIONS PUBLIQUES

BINGO rapido-73

la tribune

2,375\$ A GAGNER

5 MARATHONS CONSÉCUTIFS

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

2e MARATHON - CARTE BLEUE

MONTANT A GAGNER 375\$

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
SAMEDI, le 3 mars 1984:

B-3, N-40, O-61, I-21, G-52, B-5, G-47, N-43, N-38, O-63,
I-30, B-15, G-48, N-31, O-67, B-1, N-35, G-60, I-23, N-33,
G-56, B-7, N-42, B-8

la tribune

Courrier de deuxième classe
Enregistrement No 1539

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.
Tel.: 569-9201, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par
Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

YVON DUBÉ
Président et Editeur

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef

FRANÇOIS VAILLANCOURT
Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ
Directeur du service du tirage

Abonnement au Canada, territoire im-
médiat, sans envoi des services par camé-
lits et routes motorisées: 1 an \$110.00, 6
mois \$20.00, 3 mois \$10.00, 1 mois \$5.00
Hors de notre territoire immédiat, États-
Unis et autres pays: 1 an \$160.00, 6 mois
\$100.00, 3 mois \$60.00, 1 mois \$25.00

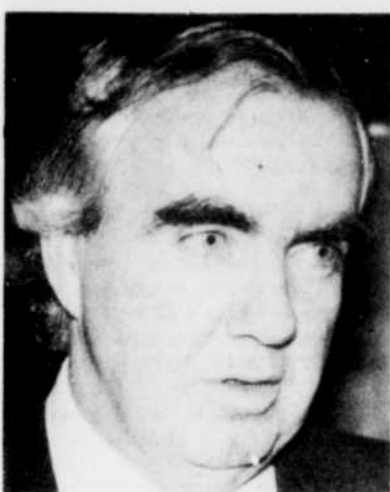
"La Tribune" est socitaire de la Presse
canadienne, de l'Association des quotidiens
de langue française, membre de l'Associa-
tion des quotidiens du Canada, affiliée à
l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'U-
non internationale de la presse catholique.
Sources d'informations: Presse canadienne
Presse associée, Reuter, Agence France-
Presse. Le service de photos fac-similes
de la Presse canadienne et les agences af-
filiées sont autorisées à reproduire les in-
formations de La Tribune.

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201
Rédaction: 569-9184 — Tirage: 566-6353

Le terrain choisi par le conseil pour l'Institut de cartographie

Je ne vois pas de croc-en-jambe

— le recteur de l'Université



Claude Hamel

par François Gougeon
SHERBROOKE — "La préférence du conseil de ville de Sherbrooke pour un terrain autre que celui offert par l'Université de Sherbrooke est très nuancée. Et d'ailleurs, aucun conseiller ne rejette la proposition de l'Université. On la considère même très valable... Non, je ne vois pas là un croc-en-jambe de la part du conseil de ville à notre endroit."

Pour le recteur Claude Hamel, de l'Université de Sherbrooke, la décision partagée des élus municipaux de Sherbrooke en faveur d'un site différent de celui proposé par cet établissement, soit un emplacement localisé au nord de la ville, en bordure de l'autoroute 410, ne peut être interprétée comme une décision du conseil de ne plus collaborer avec l'Université. "Depuis deux ans, nous travaillons en étroite collaboration avec le conseil mu-

nicipal de Sherbrooke, afin que l'Institut de cartographie s'établisse dans les limites de la ville. Qu'il y ait eu discussion au conseil sur un site autre que celui offert par l'Université est sans doute normal", a exprimé M. Hamel.

Cependant, il émet, mais très prudemment, une réserve. Le recteur pense que "le conseil n'avait peut-être pas à ce moment-là en main toutes les données en rapport

avec notre perspective de développement d'un parc de recherche en haute technologie. Dans notre esprit, cet élément nouveau donne encore plus de relief au site proposé par l'Université de Sherbrooke". "Ce parc, dit-il encore, permettra à l'Université de devenir un pôle d'attraction formidable pour toute la région et c'est dans cet esprit qu'on y voit très bien l'Institut de cartographie du gouvernement fédéral. Les retombées seront importantes à Sherbrooke même et si cela débordait des limites de la ville, je n'y vois rien de négatif pour ma part."

Offre au fédéral

Le recteur a d'autre part expli-

qué qu'il y a deux ans, quand l'offre d'un terrain a été faite au gouvernement fédéral, les modalités étaient les suivantes au niveau de la transaction envisagée: soit par le biais d'un bail de location à long terme (genre emphytéotique) ou encore par une vente dont le prix était le même au mètre carré que celui alors offert par la ville, dans le parc industriel. Ce terrain doit maintenant être écarté car Communications Tie s'y est bâtie. Et il n'est pas possible maintenant de savoir quelle pourrait être le prix pour le terrain de la ferme Rogeau, localisée en dehors du parc industriel et qui appartient à des particuliers.

"Au sujet du terrain offert par l'Université, précise M. Hamel, il est bien entendu que nous ne recherchons pas un avantage financier. Il n'est pas question de spéculation, mais il n'est pas non plus

question de donner un terrain. Si vente il y a, elle sera établie au montant de la valeur marchande après évaluation par des spécialistes."

Une autre interrogation peut ressortir à savoir si une corporation privée comme l'Université peut céder du terrain à un organisme fédéral sans subir les foudres du gouvernement provincial. "Cela ne pose pas de problème. La corporation privée qui administre l'Université peut disposer librement de ses biens. Déjà, du terrain a été cédé à la ville pour un projet d'intérêt public. Avec le gouvernement fédéral, et comme on le voit dans le cas de contrats importants de recherche, il faut demander l'approbation du ministre des Affaires intergouvernementales. Mais cette modalité n'a jamais posé de problème", a conclu le recteur de l'Université de Sherbrooke.

Site de la 55 "poussé" par le maire Pelletier

Selon différentes sources, c'est le maire Pelletier qui, à l'improviste, est arrivé avec la proposition et a demandé aux conseillers réunis à huis clos de trancher

par François Gougeon
SHERBROOKE — C'est le maire Jean Paul Pelletier, de Sherbrooke qui, à l'improviste, est arrivé avec la proposition du site de la ferme Rogeau, pour l'établissement de l'Institut de cartographie, et a demandé aux membres de son conseil, réunis en huis clos, de trancher par rapport à l'autre possibilité, soit le terrain offert par l'Université de Sherbrooke.

Cette information, La Tribune l'a obtenue et l'a fait confirmer hier par différentes sources dignes de foi.

Le maire Pelletier, lors de cette assemblée de travail à laquelle il ne manquait que le conseiller Gérard Déziel, et qui faisait suite à une séance publique, a soumis, à la surprise des élus, la proposition du site situé au nord de la ville, soit celui localisé en bordure est de

l'autoroute 410 et au point de rencontre avec la 55, vers Drummondville.

La surprise était d'autant plus vive pour des conseillers que ce sujet, devant par la suite conduire à un vote, ne figurait pas à l'ordre du jour de l'assemblée de travail.

Ce vote, on le sait, il s'est soldé par le compte de 6 à 5 en faveur de la proposition amenée par le maire

Jean Paul Pelletier, vote qui aurait cependant été nul si le conseiller Gérard Déziel avait été présent. Celui-ci a nettement stipulé à La Tribune qu'il aurait voté pour le site présenté par l'Université. Dans un tel cas, le maire Pelletier aurait pu être appelé à trancher.

Autre élément d'interrogation, c'est que ce soir-là, en huis clos, les élus ont été invités à prendre une décision sans qu'au préalable on demande aux différents fonctionnaires concernés de fournir des analyses détaillées.

Rappelons enfin que dans sa déclaration produite dans l'édition d'hier du journal, le maire affirmait catégoriquement qu'un "site



Jean Paul Pelletier

ou l'autre, pour moi, ça m'est égal". Il disait en outre avoir "une préférence, une position personnelle, mais je ne la dirai pas!"

Le conseil n'a pas à se battre...le fédéral tranchera

— Irénée Pelletier

SHERBROOKE (FG) — "Le conseil de Sherbrooke n'a pas besoin de se battre là-dessus. Ce n'est pas lui qui va trancher pour le choix du terrain mais le gouvernement fédéral."

Avouant qu'il n'avait pas "été informé s'il y a eu une chicane politique ou de la division" au sein du conseil de ville de Sherbrooke, relativement à une proposition de la ville quant au site privilégié par cette dernière pour l'implantation de l'Institut de cartographie, le député Irénée Pelletier soutient que "de toute façon, cela n'a pas d'importance... En ce qui me concerne, il n'y a rien là".

Le représentant de la circonscription fédérale de Sherbrooke aux Communes n'a pas voulu indiquer quant à lui sa préférence entre le terrain de l'Université de Sherbrooke et celui au nord, localisé aux abords des autoroutes 410 et 55. "Ce que j'ai fait au début, a-t-il relaté, c'est que j'ai transmis la suggestion du conseil aux responsables du dossier. Dans ce document, qui est semblable à celui que j'avais reçu du temps de l'administration de Jacques O'Bready, il est question de trois sites, dont un n'est plus retenu maintenant car l'usine Tie s'y est construite. Mais



Irénée Pelletier

si, dernièrement, le conseil de ville de Sherbrooke a voté pour deux sites et a achevé sa préférence au gouvernement fédéral, cela je n'étais pas au courant. C'est quelque chose qui ne m'a pas passé entre les mains.

Je serais surpris d'ailleurs qu'une telle recommandation ait pu être faite car je prends connaissance de tout ce qui touche au dossier de l'Institut de cartographie et là, vraiment, je n'en ai jamais entendu parler."

Jacques-Cartier doit être prolongé

— Jean Perrault

SHERBROOKE (FG) — "Ma position a toujours été la même dans le dossier de la ferme Beckett: le boulevard Jacques-Cartier doit être prolongé si l'on veut donner accès au développement du quartier nord."

Représentant du district 11, le conseiller Jean Perrault tient à apporter cette nuance "pour ne pas que les gens pensent que je suis contre le prolongement du boulevard".

Mais au sujet de la désormais célèbre ré-

solution du 19 décembre adoptée à l'unanimité et qui est à la base d'une vive controverse depuis quelques semaines, M. Perrault maintient la même position. "Mon interprétation et ma compréhension de cette résolution, c'est que le con-

seil envisageait des consultations sur les deux aspects du dossier, soit le prolongement de Jacques-Cartier et le statut futur du bois Beckett... Je ne m'oppose pas à ce que les gens soient consultés, qu'on leur demande leur avis, bien que

ce genre d'exercice a déjà eu lieu dans les années '70. On arrivait alors avec le résultat que la meilleure possibilité pour développer tout le secteur au nord du bois Beckett devait passer par le prolongement de Jacques-Cartier.

C'est la position que j'ai adoptée et je l'ai fait clairement valoir le soir du 19 décembre, avant qu'on

passé cette résolution."

Dans l'esprit du conseiller Perrault, le mot consultation veut dire "se tenir à l'écoute des citoyens... Par exemple, si des gens ont des propositions à formuler ou encore s'ils voient une alternative que les spécialistes des services techniques n'auraient pas vu, c'est notre rôle d'écouter les

citoyens. Mais en ce qui me concerne, c'est clair: le boulevard Jacques-Cartier doit être prolongé car au nord du bois Beckett, le développement de ce nouveau secteur pourrait permettre l'établissement d'une population allant jusqu'à 40.000 personnes. On ne peut tout de même pas rejeter cela."

"On est du monde... comme tout le monde"

— Le Gitan Georges "boboy" Beaulieu

par Daniel Forgues
SHERBROOKE — "On est du monde comme tout le monde... Il y a dix ans, ce n'était pas pareil. Maintenant, on a dix ans de plus et on a changé. On veut jaser avec Monsieur tout-le-monde, lui montrer qu'on vit maintenant comme tout le monde", a raconté hier Georges "Boboy" Beaulieu, un des porte-parole du club des Gitans avec qui La Tribune s'est entretenue hier soir au Salon de la moto, à l'édifice Ceras.



Robert "snake" Tremblay

Les Gitans — ils l'admettent eux-mêmes — étaient plutôt avarés de commentaires depuis plusieurs années à Sherbrooke. Les entrevues qu'ils ont accordées hier soir font ressortir le club de ce mutisme qui semblait res-

pecté depuis plusieurs années.

Les premiers

Et pourquoi choisir le Salon de la moto pour s'afficher ainsi?

"Les Gitans ont été les premiers organisateurs de salons de motos à Sherbrooke, en 1972 et en 1973. En fin de compte, nous visons les mêmes buts que l'Association de motocyclisme, soit la promotion du sport de la moto", a quant à lui commenté Charles "cash" Filteau.

Occasion idéale

"Le Salon de la moto constitue l'occasion



Charles "cash" Filteau

de venir nous voir et de discuter avec nous. Plusieurs sont venus nous voir ce soir et on est enchanté des réactions", a pour sa part révélé un autre membre des Gitans, Robert "snake" Tremblay. Ce dernier a égale-

ment expliqué que les Gitans avaient déjà été "des gars d'bicycle de 18-20 ans. On a fait des folies, c'est sûr. On a fait des vols et toutes sortes de choses pas correctes, mais c'était de notre âge... on a vieilli de dix ans depuis et on a changé."

Les Gitans ont exposé une banderole indiquant clairement leur nom de club. Ils ont également transporté sur place trois motocyclettes modifiées.

"C'est certain qu'on n'a pas des motos comme tout le monde, on a des motos qu'on a modifiées nous autres mêmes et je pense que les amateurs de motocyclettes sont intéressés par nos motos", a expliqué "snake" Tremblay.

Intimidation?

Les trois porte-parole du club considèrent que les policiers de Sherbrooke ont voulu intimider les organisa-

teurs du Salon en démontant leur propre kiosque et en quittant les lieux hier après-midi.

Les Gitans ont expliqué avoir obtenu un emplacement grâce à un dépositaire de mo-



Georges "boboy" Beaulieu

toeyettes qui en possédait déjà un. "Nous, on avait fait des démarches auprès des organisateurs et on nous avait répondu que tout avait été réservé à l'avance et qu'il n'y avait plus de place", a révélé "cash" Filteau.

Les dépôts garantis: des placements à termes variés, capital et intérêts garantis.

Chicoutimi (418) 549-5746
1-800-463-9657
Place du Royaume
Laval (514) 668-5223
1-800-361-3803
1600, boul. Saint-Martin est
Longueuil (514) 679-2910
1-800-361-5058
370, chemin Chambly
Montréal (514) 286-3225
1-800-361-6840, poste 3225
Complexe Desjardins
Québec (418) 653-6811
1-800-463-4792
2600, boul. Laurier, Sainte-Foy
Sherbrooke (819) 566-5667
1-800-567-6920
1640, rue King ouest

Recherchez-vous un mode d'épargne qui vous garantit capital et intérêts? Les Dépôts garantis de la Fiducie du Québec sont peut-être une réponse à vos besoins.

C'est une forme de placement très sécuritaire, le capital et le taux d'intérêt étant garantis de la date d'émission du certificat jusqu'à son échéance. Vous pouvez choisir la durée du dépôt et la fréquence des versements d'intérêt. Il n'y a aucuns frais.

11 1/2 5 ans
Intérêts payés annuellement
Dépôt initial minimum 1 000 \$
Dépôts subséquents 500 \$

Renseignez-vous davantage en communiquant avec un de nos conseillers. Et rappelez-vous que la Fiducie du Québec peut aussi vous aider en matière de financement, de services fiduciaires et de placements.



Fiducie du Québec

Le rendement, c'est important; le service l'est tout autant.

Taux sujets à changement. Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

desjardins

Annnonce de la béatification de Mère Marie-Léonie

Atmosphère de joie au Mont Ste-Famille

par Jean Roy

SHERBROOKE — L'atmosphère était à la réjouissance au Mont Sainte-Famille au lendemain de l'annonce de la béatification de Mère Marie-Léonie par le pape Jean-Paul II en septembre prochain. La joie se lisait sur le visage des religieuses de cette communauté, a pu constater le journaliste de la Tribune lors de sa visite. Les unes surveillant le bulletin d'information télévisée, les autres attablées à la cafétéria, toutes discutaient du sujet du jour.

À la cafétéria, Soeur Thérèse Gendron ne cachait pas ses sentiments. « Je dois me pincer pour me convaincre que je rêve pas », mentionnait-elle hier en parlant de la fondatrice de la communauté dont les trois principaux traits de caractère étaient la simplicité, la cordialité et l'amour du travail, relate-

tion dans la biographie rédigée au Mont Ste-Famille en 1977, et qui trace les grandes étapes de la vie de la future sainte.

Mère Marie-Léonie est née le 12 mai 1840 à l'Acadie près de Saint-Jean-de-Québec, alors du diocèse de Montréal. Unique fille d'une famille de six enfants dont quatre survivrèrent, elle reçoit le nom d'Alodie-Virginie de ses parents Joseph Paradis et Emilie Grégoire. À l'âge de 9 ans, elle entre comme pensionnaire chez les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame à Laprairie.

Postulante en 1854

Elle connaît ensuite par l'intermédiaire d'un scolastique, Camille Lefebvre, la Congrégation de Sainte-Croix où elle est admise en février 1854 comme postulante Maria-

nite. En dépit d'une faible santé, raconte-t-on, elle prononce ses vœux trois ans plus tard, entre les mains du Fondateur, le Père Antoine-Basile Moreau, à Saint-Laurent, devenant ainsi Marianite de Sainte-Croix. Soeur Léonie se sentait attirée vers le service du prêtre dans la Congrégation, et, elle suivit, par obéissance, une route plutôt inattendue. Jusqu'en 1862, elle s'adonna surtout à l'éducation dans la région de Montréal, puis on l'envoya huit ans à l'orphelinat Saint-Vincent-de-Paul de New York.

En 1869-70, une série d'événements se déroule, et Soeur Marie-Léonie cesse d'être Marianite de Sainte-Croix pour faire partie de la branche américaine des Sœurs de Sainte-Croix en Indiana. À l'automne de 1874, le Père Edouard Sorin, général de la Congrégation, l'envoie à Memramcook au Nouveau-Brun-

wick, pour prendre charge de l'équipe de Sœurs qui assument la tenue domestique du Collège St-Joseph dirigé par le Père Lefebvre, celui qui avait été l'instrument de sa vocation en 1854.

Ce coin de l'Acadie se révéla vite une source de vocation et à la demande des autorités de Sainte-Croix, Soeur Marie-Léonie retourna en Indiana avec un groupe de jeunes sœurs; là-bas, elle se trouva vite en charge d'un Ouvroir de jeunes Auxiliaires désireuses de se consacrer à Dieu. Et, à la suggestion du Père Lefebvre, le chapitre général de 1880 de la Congrégation accepta qu'un Institut se réunisse sous le nom de «Petites Sœurs de la Sainte-Famille» avec Soeur Marie-Léonie comme directrice.

Mais la mort du Père Lefebvre, en 1895, laissait sans approbation

canonique une communauté chargée de promesses. C'est alors qu'intervint Mgr. Paul Larocque, évêque de Sherbrooke, qui décida d'admettre dans son diocèse le généralat et le noviciat des petites sœurs de la Sainte-Famille à l'automne de 1895. Il leur donna son approbation l'année suivante.

Rome intervient

Mère Léonie demeurait une professe de Sainte-Croix de l'Indiana et en portait le costume. En 1904-05, Rome intervint, à la demande de l'évêque de Sherbrooke, pour que la Fondatrice devint elle-même identifiée à ses propres filles, et par l'habit et par les Constitutions.

Le rayonnement croissant de sa communauté tant au Canada qu'aux

Etats-Unis rendait normale une telle démarche.

Chose étonnante pour Mère Léonie de faible santé, elle put atteindre ses 72 ans. Elle décéda à Sherbrooke le 3 mai 1912. Plus de 600 de ses filles travaillaient dans 40 maisons canadiennes et américaines. Elle avait mené la barque de sa jeune communauté pendant 32 ans.

Et, en 1984, environ 700 religieuses font partie des petites sœurs de la Sainte-Famille. Elles oeuvrent dans 49 maisons au Canada dont 300 ici même à Sherbrooke, et une douzaine de membres de la communauté ayant connu la Mère Léonie vivent toujours. Le rayonnement de la communauté s'étend à 13 maisons américaines où 80 religieuses sont en service. Les petites sœurs de la Sainte-Famille sont aussi présentes dans six maisons au Honduras et dans deux autres en Italie.



Malgré une santé fragile, Mère Léonie a pu atteindre l'âge vénérable de 72 ans. Elle décéda à Sherbrooke le 3 mai 1912.

Le miracle invoqué est survenu à Sherbrooke

SHERBROOKE (JR) — Le miracle attribué à Mère Marie-Léonie vient de confirmer l'authenticité est survenu à la maison même de Sherbrooke des petites sœurs de la Sainte-Famille, plus précisément quelque temps après que la future sainte soit décédée le 3 mai 1912.

Selon les informations obtenues au Mont Sainte-Famille, la personne miraculée était une religieuse membre de la communauté, Soeur Saint-Sébastien.

Cette dernière, mentionne-t-on, avait fait une pleurésie sèche en 1908, et la maladie avait dégénéré en tuberculose pulmonaire avec toutes les caractéristiques usuelles: plaie au poulmon gauche, toux fréquente, expectoration et hémorragie. L'examen microscopique révéla aussi les bacilles de Koch.

Au mois d'avril 1912, l'état de la malade s'était tellement aggravé qu'elle reçut l'Extrême-Onction. Elle était dans un état d'amaigrissement inouï, ne prenant qu'un peu d'eau depuis huit semaines. Sa faiblesse était telle qu'elle ne pouvait plus voir les personnes qui l'entouraient. Ses pieds et ses jambes étaient oedématisés.

Elle était dans cet état à la mort de Mère Marie-Léonie, le 3 mai. Sept jours plus tard, après la réception de la communion, Soeur Saint-Sébastien commença à demander sa guérison à la fondatrice

de la communauté, désirant faire ainsi pendant une neuvaine. Le 5ème jour, les plaies de lit, dont le dos de la malade était couvert, disparurent complètement. Dans la nuit du 18 au 19 mai, la malade fit des syncopes et l'on attendait sa mort d'une minute à l'autre. Mais le matin, Soeur Saint-Sébastien se leva, se rendit à la chapelle, recut la communion à la balustrade et entendit toute la messe.

Le long certificat du médecin se termine ainsi: « Nous n'avons pu conclure à autre chose sinon que Soeur Saint-Sébastien doit sa guérison à une cause que la médecine ne saurait expliquer ».

Par la suite, la miraculée put retourner dans différentes maisons de l'Institut et s'y dévouer près de 25 ans

encore. Elle est décédée en 1938, emportée, non par la tuberculose, mais par le cancer.

Si ce miracle a été reconnu par Rome à la suite de longues démarches, trois autres phénomènes de même nature sont aussi attribuables à Mère Marie-Léonie. On parle notamment de deux guérisons d'ulcères variqueux survenues respectivement en 1942 et 1956 et d'un cas de paralysie de la glotte qui remonte à 1957.

Ces miracles sont importants, explique Soeur Thérèse Gendron qui a fait valoir les mérites de la vénérable mère devant la Congrégation pour la cause des saints, mais la béatification vient aussi confirmer les grandes vertus de Mère Marie-Léonie qu'elle poussa, dit-on, jusqu'à l'héroïsme.

NOS TARIFS SONT TOUJOURS LES MEMES

AUTO CAMION AUTOBUS MOTO

ECOLE DE CONDUITE SHERBROOKE
31, KING OUEST, SUITE 225
A. Lemelin, prop.

562-0670

GARAGE DION
Peinture et débousselage

Venez nous voir maintenant pour des **PRIX AVANTAGEUX** d'avant-printemps!

594, Rte 143, Chemin Brompton
Voisin de Dominik Auto Sport

846-4474

20 ans d'expérience
Travail garanti - Estimation gratuite

COURS théorique en aéronautique

débutant mardi le 6 mars
à 19h. au local de B.H. AVIATION
à l'aéroport de Victoriaville.

Pour plus de renseignements:
758-1411
ou venez nous rencontrer.

Nous donnons rendez-vous à tous les intéressés.

LE PETIT GEANT DE L'AUTO

COOKSHIRE AUTO

"Ca marche" chez nous!

LE PRINTEMPS EST DEJA ARRIVE A NOTRE PORTE

VOUS DESIREZ UNE AUTO NEUVE AU DEBUT DE MAI (Livraison 12 semaines)

PRIX

ET SOUVENEZ-VOUS NOUS PAYONS TOUJOURS LES MEILLEURS PRIX POUR UNE BONNE AUTO USAGEE.

Cookshire Automobile (1979 Ltée)
505, Principale, Cookshire, 875-3346

La cause de béatification remonte à l'époque de Mgr Desranleau

SHERBROOKE (MR) — L'histoire révèle que Mère Marie-Léonie a vu sa cause de béatification prendre naissance à l'époque de Mgr Philippe Desranleau et c'est le chanoine Achille Larocque, chancelier à cette époque, qui avait présidé le procès informatif

diocésain à l'origine de cette cause.

Sous les instances de la communauté des Petites sœurs de la Sainte-Famille, le chancelier avait en effet confié au Mgr Desranleau d'instituer le Tribunal informatif qui devait examiner la cause.

L'Archevêque, alors

hospitalisé à Cartierville, par suite d'un accident, profitait alors de cet événement pour déclarer à Mgr Ildebrando Antoniutti, délégué apostolique, venu le visiter: «Voyez Monseigneur, je suis ici, mais tout va bien. En mon absence, il se fait un Synode et un procès informatif en vue de la

béatification de Mère Marie-Léonie.»

L'honneur rejallait aussi sur Mgr Larocque, archevêque qui recut Marie-Léonie et sa communauté à Sherbrooke alors qu'elle avait ailleurs de la difficulté à faire reconnaître sa communauté et

à recevoir un accueil favorable.

Interrogé à ce sujet, le chanoine Achille Larocque, confirme ces événements et il dit se réjouir du résultat d'un travail entrepris il y a bientôt 30 ans, alors que le Québec d'alors imaginait qu'il ne pouvait se trouver des saints chez lui.

Les facteurs à l'affût des urgences

SHERBROOKE — Les facteurs desservant le Sherbrooke métropolitain seront désormais à l'affût des urgences qui pourraient survenir chez les personnes âgées et handicapées où ils distribuent le courrier.

Hier, les représentants du syndicat des facteurs, Yves Leduc et Mario Berthold, ont en effet lancé le programme de vigilance postale qui consiste à assurer une certaine surveillance auprès des personnes inscrites.

Outre les facteurs, Centraide Estrie participe à ce programme ainsi que plusieurs organismes du milieu: le CLSC "SOC", SERCOVIE, le Service d'aide communautaire de Lennoxville, Promotion-Handicap, le Conseil régional de l'âge d'or et le service d'urgence sociale du Centre de services sociaux (CSS).

canadiennes dont Windsor, à quelques kilomètres de Sherbrooke. «La personne âgée de la rue Wellington trouvée morte plusieurs jours après son décès, il y a quelques



Mario Berthold

mois, nous a incités à mettre ce programme sur pied à Sherbrooke. Nous avons pensé qu'une telle situation aurait pu être évitée si l'individu avait été inscrit



Yves Leduc

les matins pour prendre son courrier. Claude Forques, directeur général de Centraide, invite d'ailleurs les personnes âgées à adopter cette habitude

Médecin et coronar, il prend sa retraite à 75 ans

Louis Gagnon: près de 2000 nuits blanches à soigner et à enquêter

par Marcel Colbert

SHERBROOKE — Entre 1,000 et 1,500 nuits blanches consacrées aux accouchements. Plus une couple de centaines d'autres nuits debout à jouer son rôle de coronar sur les lieux d'un accident ou d'un crime... Depuis le 1er février, le docteur Louis Gagnon peut dormir sur ses deux oreilles. À l'aube de sa 75e année, il a décidé de prendre sa retraite après 48 années de pratique médicale dans la région et 27 années à titre de coronar du district judiciaire de St-François.

C'est sans pincement au cœur que M. Gagnon a décidé de têter de la vie de retraité. Et pour démontrer son intention de tourner la page, il a posé un geste significatif. Au lendemain de sa retraite, le téléphone a sonné à plusieurs reprises à son bureau. Il a décidé tout simplement de faire changer son numéro. Finies les nuits blanches...

24 heures sur 24

Élevé sur une ferme à Saint-Joseph de Beauce, M. Gagnon a fait ses études classiques au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. À l'époque, sa décision était prise: il serait curé. Mais la vocation n'a guère persisté et il s'achemine finalement vers l'Université Laval à Québec où il complètera des études de médecine.

Après sa première année d'internat à l'hôpital Saint-Sacrement, il décide d'effectuer sa seconde année à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, à Sherbrooke. "C'était en 1937-38. Moi et un ami avions entendu dire que cet hôpital avait besoin de deux internes. Nous y sommes allés."

Fraichement émoulu, le docteur Gagnon ouvre un cabinet de pratique privé, à East-Angus. "A mon

arrivée, il y avait deux vieux docteurs. Ils sont morts peu de temps après." Résultat? Entre Sherbrooke et Weedon, il restait un seul médecin pour tout le territoire: le docteur Louis Gagnon.

C'était en 1938. À l'époque où une consultation coûtait 50 cents et que le médecin était de service 24 heures sur 24. "C'était terrible. Les accouchements se faisaient à domicile. J'ai goûté au cheval. Au vieux blanc qui ne va pas trop vite par des températures de 20 sous zéro. Des vrais "tue-monde". Le prix pour un accouchement variait entre 5 \$ et 15 \$. Le coût de la visite à domicile? Environ 1.50 \$... quand les gens payaient!"

En clair, 60 pour cent des cas. "Si certaines personnes abusent de la carte d'assurance-maladie de nos jours, je peux vous dire que ça abusait également des consultations médicales en ce temps-là. Plusieurs s'en foutaient. Il ne payaient pas!"

Après huit ans de ce rythme de fou, M. Gagnon tire un trait et se paie une période de six mois de repos. Puis en 1948, il recommence à pratiquer. À Sherbrooke cette fois. "Ca m'a sauvé la vie", confie le docteur Gagnon.

Mais il faut croire que cette vie lui semblait un peu trop pépère, car c'est cette année-là qu'il devient coronar du district judiciaire de St-François. "Le hasard", dira-t-il. Rencontrant son ami Armand Nadeau, titulaire du poste, il apprend que ce dernier veut tenter sa chance à l'échevinage. Le reste appartient à l'histoire. M. Nadeau deviendra échevin, puis maire. M. Gagnon deviendra coronar.

"À cette époque, les médecins-légitistes faisaient des pressions pour que le poste de coronar soit occupé par un médecin plutôt que par un

homme de loi. Aujourd'hui, le gouvernement a tout changé ça. Ce sont maintenant des personnes ayant une formation en droit qui occupent ces postes", lance en riant M. Gagnon.

Mais pourquoi cet attrait pour le poste de coronar? "J'aimais ça. Travailler avec les policiers, être à l'avant-scène de l'information judiciaire. Le goût de rendre service également." Sa première affaire? "Un accident de circulation près d'East-Angus. Un ou deux morts."

Certains dossiers sont encore bien frais à sa mémoire. Comme cette collision frontale survenue à

l'entrée de la municipalité d'Ascot-Corner vers la fin des années 60. "Dix morts! C'était épouvantable." Ou encore, ce drame familial qui a défrayé les manchettes des journaux au milieu des années 60. "Un père de famille devenu fou avait tué sa femme et ses enfants à coups de marteau, puis avait tenté de mettre le feu à la maison."

Et toujours ce téléphone qui sonnait en pleine nuit. Que ce soit pour un accident, une affaire de meurtre ou un accouchement, le docteur Gagnon répondait présent. En 1975, il

prend sa retraite au poste de coronar. "J'avais 65 ans. J'étais obligé."

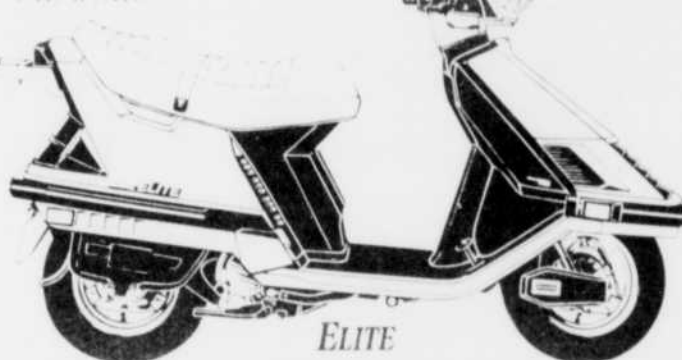
Mais l'heure de la vraie retraite ne devait pas venir avant le 1er février 1984. Maintenant, M. Gagnon peut enfin consacrer du temps à sa passion: la lecture. "J'aime beaucoup les livres historiques. J'en mange. Je suis également un grand amateur de Victor Hugo." Et toutes ces années de dur labeur? "Je ne regrette rien. Une fois que c'est passé, seuls les bons souvenirs demeurent..."



Dr Louis Gagnon

UN VÉLOMOTEUR DE L'ÈRE SPATIALE, BIEN TERRE-À-TERRE.

Le tout nouveau CH25 Elite de Honda ressemble peut-être à une invention de l'avenir mais il est définitivement d'aujourd'hui. L'Elite offre style avant gardiste et ce qu'il y a de plus récent en fait de design et de technologie. Un moteur quatre-temps refroidi par liquide de 124cc lui permet de se faufiler facilement et économiquement en ville. Une boîte "V-matic" sensible au couple agencement la conduite dans la circulation intense. Un démarreur électrique assure des mises en marche promptes. Vive le nouvel Elite 1984 de Honda. Un vélocycle de l'ère spatiale qui ne craint pas la terre-à-terre.



PRIX - QUALITÉ - SERVICE

Les Entreprises Denis Boisvert

2, rue Queen, Lével, 565-1376

Réal Désourdy publie un récit autobiographique

"Je serai un bâtisseur toute ma vie... MALGRÉ TOUT"

SHERBROOKE (GF) — "Aujourd'hui, j'ai cinquante-neuf ans. J'entreprends donc ma soixantième année d'existence. Malgré tout ce que j'ai vécu, malgré tous les défis relevés, malgré les échecs rencontrés, je suis heureux de vivre, de faire partager mon goût d'aimer. Je crois que je resterai toujours moi-même, que rien ni personne ne pourra me changer. Je serai un bâtisseur toute ma vie. Malgré tout..."

Sur ces lignes se termine le récit autobiographique de M. Désourdy.

fausse pudeur", affirme l'écrivain.

Et le récit qui se dévore comme un véritable roman ne lui donne pas tort. M. Désourdy raconte en détail le long cheminement qui a débuté à Venise-en-Québec où il est né en 1924 et où il a fait ses premières armes dans

ral, on apprend tôt à s'entraider, à partager... J'ai pensé que je devais faire connaître mon cheminement, mon expérience afin de ne pas tout garder pour moi, mais de le partager avec le lecteur, en espérant que tout cela serve", répond-il tout simplement.

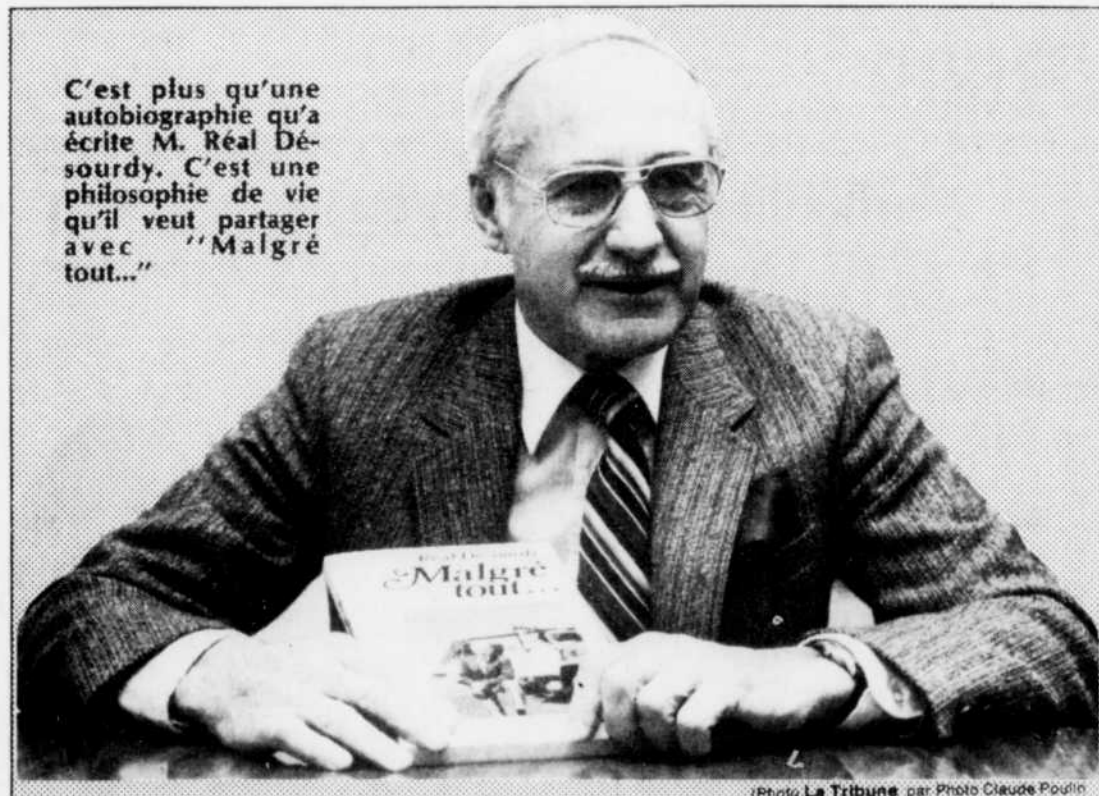
Ce livre, rajoute-t-il,

fournisseurs québécois), a perdu des millions de dollars et l'entreprise qui employait plus de mille cinq cents employés en période de pointe, peut les aider à traverser plus facilement leurs épreuves.

Mais le message de M. Désourdy est autre. De sa descente aux enfers, il s'est forgé une nouvelle philosophie de vie qu'il veut partager avec tout le monde. Prônant le pardon, le partage et l'amour, il rêve toujours de construction. Cette fois-ci, par contre, ce ne sont plus des maisons qu'il veut construire mais... tout un village. "C'est un projet de société, dit-il, que j'entends proposer."

Calqué sur les villages d'autrefois, il rêve d'être le maître-d'œuvre d'un village où les jeunes, les handicapés et les personnes âgées auraient leur place.

Jusqu'à maintenant, M. Désourdy n'a pu réaliser son rêve. "Les gens ne sont pas encore prêts. Moi, il faut que je me déprogramme. Faut que j'accepte cette réalité... Mais je demeure disponible... C'est une sorte de devoir pour moi de me joindre à tous ceux qui désirent regrouper les forces du bien afin d'aider les plus défavorisés, rejetés par la société malade dans laquelle nous vivons. Un monde où il n'y aurait pas de compétition, où les objectifs seraient les mêmes pour tous, où chacun travaillerait pour le bien des autres, dans le respect de ses



C'est plus qu'une autobiographie qu'a écrite M. Réal Désourdy. C'est une philosophie de vie qu'il veut partager avec "Malgré tout..."

graphique "Malgré tout..." que vient de publier M. Réal Désourdy, aux Éditions Héritage.

Réal Désourdy est cet homme d'affaires qui, en 1977, a été accusé à la faillite de ce qu'il avait mis près de trente ans à bâtir et qui était devenu un

canadienne: les Entreprises Désourdy dont le produit se retrouvait aussi bien au Québec qu'à l'étranger. Originaire de St-Jean, il est parent avec les Désourdy de Bromont.

Dans ce livre de plus de deux cents pages, M. Désourdy "se révèle sans la moindre

le monde des affaires — la vente de glace.

Partager en vue d'aid

Pourquoi avoir décidé de se mettre ainsi à nu?

"Depuis que je suis tout jeune, j'ai appris à partager. En milieu ru-

peut intéresser les hommes d'affaires, peut-être ceux qui, comme lui, connaîtront les difficultés financières ou la perte de leur "enfant". L'exemple de M. Désourdy qui, pour des raisons hors de son contrôle (les dé-mêlés d'un important client arabe avec des

NOUVEAU! NOUVEAU! NOUVEAU!

REVETEMENT DU BRICOLEUR R.T. ENR.

2540, rue Roy, Sherbrooke, 567-0945

A VENDRE - en stock:

ENVIRON 600 VITRINES "THERMOS".
FENETRES COULISSANTES (SLIDER) ET A GUILLOTINE
AVEC CADRE DE MÉTAL
CONTRE-FENETRES, PORTES D'ALUMINIUM 2" épaisseur
SURPLUS DE PRISES D'AIR ET DE
GOUTTIÈRES D'ALUMINIUM PRÉPEINT!

DIFFÉRENTES
GRANDEURSPREMIERS
ARRIVÉS,
PREMIERS
SERVIS!

101100 X

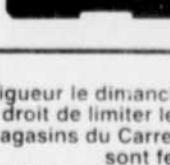
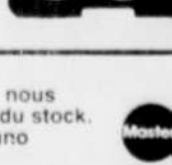
Le service
PHARMAPRIX
MAGASINEZ LE

DIMANCHE

SUPER AUBAINE DU DIMANCHE 4 MARS 1984

AU CHOIX

99¢

DOVE
LIQUIDE
500 mL99¢
bouteilleCHIPS
HOSTESS
200 g99¢
sacPAPIER
HYGIENIQUE
CAPRI
4 rouleaux99¢
paquetESSUIE-TOUT
WHITE SWAN
Paq. de 299¢
paquetSAVON
BABY'S OWN
Paq. de 3.....99¢
paquetTABLETTES
LAURA SECORD
Paq. de 4.....99¢
paquetRASOIRS
GOOD NEWS
Paq. de 6.....99¢
paquetBROSSES À DENTS
DR. WEST
Régulières.....2 pour
99¢

Prix en vigueur le dimanche 4 mars 1984 seulement. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités jusqu'à épuisement du stock. Nos magasins du Carrefour Laval et Promenades St-Bruno sont fermés le dimanche.

NOUS NE VENDONS PAS AUX MARCHANDS.

MasterCard

101635

300 chômeurs de plus à Asbestos

ASBESTOS (LO) — Depuis hier, Asbestos compte 300 chômeurs de plus.

Il s'agit de mineurs, journaliers, opérateurs de machinerie, bref d'employés de diverses disciplines à l'emploi de JM Asbestos et qui sont mis à pied pour une période indéterminée.

Au cours d'un entretien téléphonique, hier, le président du Syndicat national de l'amiante, Rodrigue Chartier, a expliqué que 160 travailleurs ont été remerciés de leurs services parce que la phase d'enlèvement du mort terrain est maintenant terminée.

Une centaine d'autres travail-

leurs se retrouvent sur le carreau à la suite de la baisse de production prévue en 1983 et qui se situe à 50.000 tonnes de minerai.

Une autre centaine d'employés subit le même sort pour la même raison c'est-à-dire une diminution de la production, couvrant cette fois l'année 1984.

Enfin, la mise à pied d'une quarantaine d'employés tient aux coûts de revient.

Au cours des trois dernières années, le nombre d'employés à JM Asbestos est passé de 2.608 à 1.185.

Les animateurs en théâtre fondent une association

SHERBROOKE — Une nouvelle association regroupant les animatrices et animateurs professionnels en théâtre de la région, verra le jour en fin de semaine, à Sherbrooke.

Cet organisme appelé Association des animatrices professionnelles et animateurs professionnels en théâtre de l'Estrie, s'adresse à toutes les personnes oeuvrant dans ce domaine. Il vise à leur permettre d'échanger sur leurs réalités profes-

sionnelles ainsi qu'à voir à la reconnaissance de leur profession et des conditions de travail dans lesquelles elle s'exerce.

L'assemblée de fondation aura lieu le samedi et dimanche 3 et 4 mars, à la salle Tournesol du Centre communautaire du 187 rue Laurier.

Pour l'instant, un comité provisoire composé d'Angèle Séguin, Laurence Tardif et Patrick Quintal, mène les destinées de l'Association.

Festival du bois de poêle réanimé à Waterville

WATERVILLE — La troisième édition du Festival du bois de poêle de Waterville aura lieu les 6, 9, 10 et 11 mars, a annoncé le Club Optimiste de l'endroit.

Plusieurs activités sont prévues au calendrier de cette fête dont le bingo populaire, à la salle paroissiale, le mardi 6, à compter de 19 h 30, et la soirée d'ouverture le vendredi, à 21 h 30, au Manoir de Waterville.

Le samedi 10, le concours de grimpe de poteaux et de pitoues se tiendra à partir de 14 heures dans la cour du Manoir. A la même heure, les gens pourront aussi participer à une partie de sucre dans le stationnement de la Caisse populaire.

Théâtre de marionnettes et exposition du Club Optimiste junior sont aussi inscrits au programme, à 19 h 30, au sous-sol de l'hôtel de ville.

La soirée du bûcheron aura lieu au Manoir, à 21 h 30 avec l'orchestre "Big Foot".

Le dimanche 11, la compétition de sciage de bois débutera à 9 heures, dans la cour du Manoir alors que les activités se poursuivront à l'hôtel de ville. La remise des trophées et bourses se fera au Manoir, 18 heures et la soirée de fermeture suivra.

La principale attraction du festival demeure la compétition de sciage de bois à laquelle prendront part une douzaine d'équipes de l'Estrie et de la Beauce.

Le concours consiste à couper du bois en morceaux de 16 pouces et à le corder le plus rapidement possible. Le record établi l'an dernier est d'un peu plus de cinq minutes.

Le Festival du bois de poêle permet au Club Optimiste de Waterville d'amasser des fonds pour venir en aide à la jeunesse.

La pollution discutée par l'Association régionale de conservation de la faune

MAGOG — La multiplication des clubs privés, le nouveau découpage des zones dites intégrées de chasse, de pêche et de piégeage, la pollution des rivières et des lacs et la nouvelle loi régissant la conservation et la mise en valeur de la faune.

Voilà autant de sujets à l'ordre du jour du congrès annuel de l'Association régionale de conservation de la faune des Cantons de l'Est qui se tiendra le samedi 10 mars, à la salle La Brise du Motel Cabana, à Magog.

Outre l'article 35 de la nouvelle loi qui peut affecter grandement l'avenir des clubs privés de la région, les délégués auront à prendre position sur une vingtaine de résolutions touchant la réglementation des sports de la chasse et de la pêche au Québec et dans la région.

Parmi les conférenciers invités, l'on relève les noms de M. Carol Lapointe, chef du Service de protection au ministère du Loisir, de la chasse et de la pêche de la région, M. Réal Vézina, chef du Service d'aménagement au même ministère, M. Pierre Nadeau, de la Confédération des pêcheurs de la mouche Atos, et M. Normand Therrien, de l'organisation internationale Canards illimités.

L'Association régionale compte actuellement 26 associations de chasseurs et de pêcheurs, 18 clubs privés de chasse et de pêche, 3 clubs de tir à l'arc, 4 clubs de tir (armes à feu), une ZEC (zone d'exploitation contrôlée), ainsi qu'une association de trappeurs.

Selon le dernier recensement, 17 000 chasseurs et pêcheurs sont membres de l'Association.

Asbestos songe à l'été

ASBESTOS (JPL) — Alors que le Québec se remet lentement de la tempête de neige, à Asbestos, on pense tout de même déjà aux plus beaux jours de la saison estivale alors que M. Jean Bisson et les membres de son comité préparent fébrilement les premières étapes des festivités de la Saint-Jean-Baptiste.

En 1983, les Asbestriens avaient eu droit à des activités marquan-

tes. Pour juin, le comité organisateur prévoit élaborer davantage avec trois, sinon quatre jours de réjouissances.

Déjà, il est assuré qu'il y aura un feu de la Saint-Jean, un impressionnant défilé et un souper d'envergure. On prévoit également une veillée au parc Dollard à l'intention de toute la population de même qu'une fête à l'intention des plus jeunes sur le même site.

Vol chez des notaires

EAST-ANGUS (DF) — Une récompense est offerte à quiconque permettra l'arrestation et la condamnation des auteurs d'un vol par effraction survenu dans un bureau de notaires à East-Angus, a fait savoir hier un porte-parole de la police de l'endroit.

Selon les détails fournis par la police, une somme d'environ 1500 \$ a été volée dans les bureaux des notaires Grondin, Turcotte et Gosse-

lin, rue St-Jacques, à East-Angus. Le vol aurait été commis dans la nuit de jeudi à vendredi et des voleurs ont réussi à entrer dans l'édifice en enlevant une fenêtre.

Aucun dommage n'a été commis et on semblait croire, hier, que les auteurs pourraient connaître très bien les lieux.

Toute information peut être communiquée confidentiellement à la police municipale d'East-Angus.

Lors de la convention du PC dans Mégantic-Compton

Yves Bergeron: le candidat de l'alternative et de l'unité

FLEURIMONT (jpb) — "Je suis le candidat de l'alternative, car je crois que l'élection d'un des deux autres candidats causera une scission au sein du parti dans le comté".

M. Yves Bergeron se dit convaincu d'être le seul candidat à pouvoir faire l'unité des troupes conservatrices après la convention à l'investiture qui se tiendra le 25 mars prochain, à East-Angus.

En conférence de presse, hier, M. Bergeron, un commerçant fleurimontois de 46 ans qui se lance pour la première fois dans l'arène politique, a indiqué qu'il se consi-

dérat "supérieur" à ses deux adversaires, M. Fernand Grenier et M. François Gerin.

M. Grenier a fait son temps. Les idées nouvelles viennent de gens comme moi qui ne sont pas impliqués dans la politique depuis trop longtemps. Quant à M. Gerin, on a assez d'avocats à Ottawa. Le comté a besoin de véritables représentants, des lobbyistes", estime M. Bergeron, qui juge bien connaître le comté pour l'avoir arpenté à plusieurs reprises comme représentant de firmes.

M. Bergeron croit fermement que le report de la tenue de la convention a amélioré ses chances d'être élu. "Les organisations de deux autres candidats sont essouffées parce qu'elles sont en campagne depuis six mois tandis que mes troupes sont dans l'esprit de la convention. Mes chances sont définitivement meilleures qu'en décembre. Je prévois une lutte serrée. Le soir de la convention, les gens sauront m'écouter".



Yves Bergeron

Appui chez les anglophones?

Où compte-t-il aller chercher ses appuis? "J'ai surtout concentré

Chômeur plus jeune en Estrie

SHERBROOKE (GF) — Le chômeur estrien est plus jeune que son confrère des autres régions du Québec, signale une étude spéciale publiée dans l'édition de février du Bulletin régional sur le marché du travail.

Travaillant à partir des données du dernier recensement fédéral de 1981, l'étude rapporte en effet que le chômeur estrien a en moyenne 29,7 ans comparative-ment à son confrère québécois qui est âgé de 30,9 ans.

La différence est certes fort mince et repose sur le fait que les jeunes forment presque la majorité des gens sans emploi. En Estrie, quelque 49,2 pour cent des chômeurs sont âgés de moins de 25 ans. Au niveau national, cette proportion est de 45,7 pour cent.

Femmes en minorité

Sans doute parce que les femmes ont, certes, accru leur présence sur le marché du travail mais demeurent minoritaires, on remarque que 54,6 pour cent des chômeurs sont

des hommes. Il n'y a que chez les 65 ans et plus que les femmes se retrouvent en majorité (55,6 pour cent).

Par ailleurs, l'étude souligne qu'en général, le niveau de chômage est inversement proportionnel au niveau de scolarité. En d'autres termes, les études, malgré ce qu'on peut croire, continuent d'être la meilleure garantie d'un emploi.

Ainsi, note-t-on, le taux de chômage des personnes n'ayant pas de diplôme secondaire est de 10,5 pour cent comparativement à 6,9 pour cent pour ceux ayant une formation universitaire. Au Québec, le taux de chômage des diplômés universitaires est de 5,4 pour cent.

Quand on déclare que le diplôme universitaire est une meilleure garantie d'emploi, on n'assure pas qu'il s'agit d'un emploi en Estrie. L'étude déclare plutôt que la structure industrielle de l'Estrie fait que les employeurs de la région demandent surtout une main-d'œuvre moins qualifiée.

"L'offre existe mais les plus qualifiés doi-

vent quitter la région faute de débouchés. D'ailleurs les Relances de finissants nous ont constamment démontré ce phénomène", conclut l'étude.

mes efforts à Fleurimont, là où j'ai ma résidence. Mais je crois également que j'obtiendrai le vote des anglophones", répond-il.

M. Bergeron reproche au député de Mégantic-Compton-Stanstead, M. Claude Tessier, de ne pas être présent dans le comté. "C'est un homme intègre mais il n'est pas assez visible dans son comté".

Le candidat à l'investiture s'inquiète beaucoup du taux de chômage dans le comté. "Il y a un gaspillage éhonté de ressources humaines chez nos jeunes", soutient M.

Bergeron qui se veut un ardent défenseur de la libre entreprise.

D'autre part, M. Michel Beaulieu, conseiller municipal à Ascot, a indiqué qu'il ne se présenterait pas comme candidat à l'investiture conservatrice, étant donné que déjà trois candidats sont en lice.

Sa décision, croit-il, évitera des déchirements à l'intérieur du parti. De plus, à 36 ans, il préfère attendre encore quelques années encore avant de se lancer en politique. Il n'appuie aucun des trois candidats inscrits publiquement.

Pour des matériaux de construction à bon compte!

il n'y a qu'un seul endroit et un seul homme à contacter

Richard Côté

matériaux Desroches
310 Girardin, Waterville 837-2400

SPÉCIAUX SUR TOUS LES POELES EN MAGASIN

FABER
poêle de fonte avec tiroir à cendres.
RABAIS DE \$100⁰⁰

BEAUMONT
poêle à 2 portes vitrées.
RABAIS DE \$75⁰⁰

Elmira
Poêle encastré pour foyer
RABAIS DE \$200⁰⁰

martin
Le Défricheur. Poêle à combustion contrôlée.
RABAIS DE \$150⁰⁰

Autres spéciaux en magasin.

La Boutique du Tisonnier
1080, rue Panneton Sherbrooke 564-2022

Cholx de couleurs et d'équipement

Besoin urgent de bonnes voitures usagées

Service après-vente personnel à toujours été notre force.

Meilleurs prix! Voyez nous avant d'acheter!

50 unités pouvant être livrées immédiatement

50 unités pouvant être livrées d'ici 30 jours

Dion Chevrolet Oldsmobile Inc.
2200, rue Sherbrooke
MAGOG Tél.: 843-6571
LOCATION D'AUTOMOBILES ET DE CAMIONS

L.G. Connor 563-3168

Nell McTavish 843-4197

Garth E. Montgomery
Lennoxville 567-3314
Ed. Caunter North Hatley 842-4187

Rolland Séguin
Beebe 876-5633

Luc Thivierge

Gilles Dion

Benoit Dion

INVENTAIRE PLUS EXPEDITION DANS LES PROCHAINS 30 JOURS			
Chevette	15	Olds Delta 88	2
Cavaller	18	Olds 98 — 1985	1
Citation	2	Olds 98 — 1984	2
Camaro	5	Toronado	1
Cellibry	10	Chevy Van	1
Caprice Impala	4	Pickup S10	2
Firenza	12	Pickup C10	3
Omega	2	Blazer S10	1
Cierra	10	Camion 1 tonne	
Cutlass Supreme	8	— châssis et cab	1

la tribune

l'amiante, le centre du québec, les bois francs

Transport adapté: projet endossé

THETFORD-MINES (PS) - Le plan de développement visant à assurer l'implantation d'un transport adapté pour les personnes handicapées de la région de l'Amiante pourra finalement se concrétiser.

En effet, les édiles de neuf des quinze localités concernées par le projet se sont montrés favorables au transport adapté sur leur territoire.

Il s'agit de ceux de Black-Lake, Bernierville, East-Broughton Station, East-Broughton Village, Halifax-Sud, Irlande Sud, Rivière-Blanche, St-Pierre-de-Broughton et Thetford-Mines. C'est la ville de Thetford-Mines qui représentera les corporations municipales au sein du conseil d'administration du Transport Feu Vert Inc. et, à cet effet, le conseiller Fernand Roy a été choisi comme représentant.

En outre, la ville de Thetford-Mines s'est engagée à préparer une résolution-type qui sera acheminée à tous les autres conseils concernés par le projet.

Les instigateurs du dossier espèrent que d'autres localités adhéreront au plan de développement régional, d'ici le 21 mars prochain. La corporation Feu Vert fera alors parvenir au ministère des Transports toutes les résolutions des municipalités ainsi que le plan de développement réaménagé et ce, pour acceptation.

La réévaluation du plan permet d'anticiper un budget de l'ordre de 50.000 \$ alors que près de 160 des quelque 220 handicapés recensés pourraient bénéficier du service. Les municipalités non-adhérentes au projet priveront alors des personnes handicapées d'un moyen essentiel à leur intégration dans la société.

Appel à la mobilisation sur 'l'école des décrets à Laurin'

THETFORD-MINES (PS) - Parce que le vent tourne, lentement mais favorablement, le président du syndicat des travailleurs de l'enseignement de l'Amiante (STEA), Robert Tarini, vient de lancer aux enseignants un nouvel appel à la mobilisation afin de profiter de cette nouvelle conjoncture et pour forcer le gouvernement à rouvrir les décrets sur la tâche, ce qui aurait un effet direct sur la sécurité d'emploi.

"Notre acharnement à dénoncer les conséquences des décrets et des coupures budgétaires commence à porter fruit." A cet effet, M. Tarini précise que le ministre Camille Laurin se sent non seulement obligé de demander au Conseil supérieur de l'éducation d'enquêter sur la condition enseignante au primaire

et au secondaire mais d'élargir également le mandat du comité mixte chargé d'étudier la tâche au primaire et au secondaire.

M. Tarini se réjouit également du fait que plusieurs groupes d'intervenants, plutôt insensibles l'hiver dernier au discours de la CEQ,

prennent maintenant conscience que les décrets entraînent une dégradation des services.

Ainsi, l'Association des directeurs d'école demande au gouvernement de suspendre l'application du décret, tout au moins en ce qui a trait à la tâche, pour les deux prochaines années. La position de la Fédération des commissions scolaires va dans le même sens, tout en exigeant des moyens pour réduire le nombre d'élèves par groupe.

Le président du STEA se dit conscient de la lassitude qui affecte les enseignants, compte tenu de leurs nombreuses luttes stériles

pour tenter de protéger la qualité de l'enseignement.

Toutefois, dit-il, il faut résister à cette attitude défaitiste et trouver l'énergie et le courage nécessaires pour finir la lutte. "Se mobiliser présentement, c'est se rendre disponibles pour participer aux travaux préparatoires aux audiences publiques du Conseil supérieur de l'éducation, c'est accepter de témoigner de son vécu et c'est faire éclater au grand jour la réalité de l'école des décrets, de l'école des restrictions budgétaires, de l'école à Laurin."

...en bref

Bois-Francs

• Décision arbitrale en avril

VICTORIAVILLE (MM) - Une décision arbitrale devrait être rendue au mois d'avril dans le dossier de la convention collective des policiers de Victoriaville.

C'est l'information obtenue hier auprès du maire de Victoriaville, M. Denis St-Pierre.

Les quelque 33 membres de la Fraternité des policiers de Victoriaville ont soumis leur cas en arbitrage il y a six ou sept mois et aucune ronde de négociations n'a été tenue depuis.

Selon toute vraisemblance, les négociations reprendront une fois la décision des arbitres connue.

Il a cependant été impossible d'obtenir les commentaires du président de la Fraternité des policiers de Victoriaville, M. Jean-Paul Labelle en rapport avec ce dossier.

• Faible taux de croissance

WARWICK (RB) - Lors de l'Assemblée générale annuelle de la Caisse Populaire St-Médard de Warwick, les administrateurs dont M. Jacques Lapointe, secrétaire, ont donné un compte rendu de l'année financière 83-84.

Ils ont fait état, entre-autres, du faible taux de croissance de la Caisse soit à peine plus de 3% par rapport au 18% moyen des années précédentes.

MM. Roland Chabot, Paul-André Desrochers, Jacques Carrier et Jacques Rouette n'ayant rencontré aucune opposition, aucune élection n'a été déclarée et ils reprennent leurs positions respectives au sein du conseil d'administration, du comité de surveillance et à la commission de crédit.

Centre du Québec

• Partie de sucre des libéraux

C'est samedi le 24 mars prochain, à compter de 18 heures, que se tiendra la partie de sucre annuelle de l'Association libérale fédérale du comté de Drummond. Cette rencontre aura lieu à la salle Reine des Érables de St-Wenceslas. Elle débutera par un souper suivi d'une soirée dansante. Les intéressés peuvent se procurer leur billet au 404 de la rue St-Georges ou en contactant M. Maurice Lesage.

• Patron d'honneur

C'est M. Yvon Cormier, gérant de la caisse populaire St-Philippe à Drummondville, qui a été nommé "patron d'honneur" du Mouvement Desjardins pour la durée du troisième Festival mondial de folklore de Drummondville qui se déroulera du 6 au 16 juillet prochain.

• Billets pour le festival

La population de Drummondville et de la région est priée de prendre note que les billets pour tous les spectacles du troisième Festival mondial de folklore de Drummondville seront mis en vente à compter du 15 mai prochain au Centre culturel. Jusqu'à présent neuf pays ont confirmé leur présence pour la période du 6 au 16 juillet. Ce sont la Belgique, la Corée, les États-Unis, la France, l'Irlande, l'Italie, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Russie.

30 Drummondvillois à Londres pour mieux apprendre l'anglais

DRUMMONDVILLE (RJ) - Trente personnes de Drummondville vivront une expérience unique du 6 au 28 juillet prochain alors qu'elles se rendront apprendre l'anglais à Londres, en Angleterre.

C'est le CEGEP de Drummondville qui organise ce cours intensif d'une durée de trois semaines, à la suite de demandes faites auprès de M. Kim Peacock, professeur d'an-

glais au collège et celui qui dirigera le voyage.

Selon M. Peacock, le but principal du voyage est d'approfondir les connaissances de l'anglais des membres du groupe. La méthode utilisée sera l'immersion par des cours le matin et des activités dans l'après-midi, tout cela en étroite contact avec les Britanniques.

Les gens du groupe seront hébergés dans des familles londonniennes

où ils pourront continuer à pratiquer leur deuxième langue, en plus de se faire des amis et de connaître la culture anglaise.

Les cours seront dispensés par l'Institut international des langues, au centre de Londres, et ils seront crédités par le CEGEP. Ces cours seront offerts à six niveaux différents, soit de débutant à avancé.

M. Peacock a en outre souligné que ce voyage ne s'adresse pas uni-

quement aux étudiants du CEGEP mais à toute personne de 18 et plus intéressée à apprendre ou améliorer la langue de Shakespeare.

Les personnes intéressées par ce voyage à un prix vraiment exceptionnel, pourront obtenir de plus amples renseignements en assistant à la prochaine soirée d'information qui aura lieu au local 2328 du CEGEP, mercredi le 7 mars prochain.

Centraide finance 25 organismes

DRUMMONDVILLE (RJ) - Comme à chaque année, à cette même période, Centraide Coeur du Québec Inc. est en mesure de faire connaître le partage des dons recueillis lors de sa campagne de levée de fonds du mois d'octobre dernier.

"La tâche n'a pas été facile pour les membres des comités d'étude des demandes car elles furent nombreuses et toutes aussi justifiées

l'une que l'autre," a commenté un porte-parole de Centraide.

Pas moins de 75 organismes communautaires ont acheminé une demande d'aide financière pour une somme globale de 216.283 \$, alors que le comité d'étude ne disposait que de 123.000 \$, uniquement pour le diocèse de Nicolet.

Ce n'est donc qu'après une étude approfondie de chacun des dossiers

et une rencontre avec les représentants de chacun des organismes requérants que les recommandations furent soumises au conseil d'administration pour approbation.

Outre le support monétaire, Centraide Coeur du Québec souligne qu'il offrira de plus cette année à tous ses membres un service d'aide technique, que ce soit au niveau de la formation des bénévoles, de la structure, du mode de fonctionne-

ment de la comptabilité ou autres.

Dans le comté de Drummond, c'est un montant de 148.150 \$ qui a été divisé entre 25 organismes.

Les autres comtés couverts par Centraide Coeur du Québec ont reçu les montants suivants: Nicolet, 19 organismes (22.500 \$); Yamaska, 8 organismes (6.250 \$); Arthabaska, 15 organismes (32.000 \$).

Nouveau directeur pour le service de placement étudiant

VICTORIAVILLE - Le directeur du Centre d'emploi du Canada à Victoriaville, M. Jim Aubut, annonce aux employeurs, aux étudiants de même qu'à toute la population qu'ils pourront désormais bénéficier des services de M. Guy Pellerin en matière de placements étudiants pour la période estivale.

M. Pellerin, diplômé universitaire en administration, occupera la poste de responsable

du Centre d'emploi du Canada pour étudiants.

Le responsable du Centre d'emploi suggère par ailleurs aux employeurs de planifier leur période estivale en tenant compte que les étudiants sont là pour pallier aux surplus de travail, aux vacances des employés réguliers, au maintien des opérations, aux projets spéciaux et tout cela pour la période de l'été, soit pour un mois, une semaine ou une heure selon les besoins.



Jacqueline Vézina

Hommage à deux femmes d'affaires

DRUMMONDVILLE (RJ) - Les femmes seront à l'honneur lors du dernier souper régulier de la Chambre de commerce du comté de Drummond qui aura lieu à l'hôtel Le Dauphin, le 19 mars prochain.

En effet, la Chambre rendra un hommage particulier à deux femmes d'affaires qui se sont signalées dans leur communauté respective. Elle recevra donc mesdames Jacqueline Vézina et Claude Nault, respectivement présidente du Salon de la Femme de Montréal et directrice de la publicité de deux hebdomadaires de Drummondville.

Par ailleurs, le comité P.M.E.-Commerce de la Chambre donnera bientôt l'occasion aux

femmes d'affaires ou collaboratrices dans l'entreprise de se rencontrer et d'échanger sur leur situation dans ce milieu.

C'est le mercredi 4 avril que ces intervenantes pourront assister à un colloque d'une journée, alors que plu-

sieurs conférenciers seront présents pour traiter de l'impact des femmes dans l'économie, de leur formation.

Cette journée aura lieu au motel Universel et débutera à 13h15 pour se terminer à 22 heures et ce incluant conférences, cocktail et souper.



Les locaux du Carrefour d'animation populaire de Disraëli

DISRAËLI (GG) - C'est hier soir, à la Salle des Amis du Troisième Âge qu'a été fêté le premier anniversaire de fondation du Carrefour d'animation populaire de Disraëli (CAP).

Mis sur pied dans le but d'offrir aux jeunes la possibilité et les moyens d'améliorer leurs conditions de vie, le CAP est devenu pour eux l'organisme le plus important de la municipa-

lité. Les objectifs visant à briser l'isolement, stimuler, informer, sensibiliser et favoriser l'essor communautaire, se sont concrétisés dans des activités comme

les café-rencontres, le café-terrasse, les rencontres sociales, les jardins et soupers communautaires ainsi que les rencontres plein air telles que la journée "trippante", une descente de la rivière St-François sur des pneumatiques décorés.

Le président Michel Drapeau a soutenu dans le cadre des célébrations: "Malgré son jeune âge, le CAP a été reconnu comme un organisme responsable. Il est considéré de plus en plus comme un outil de changement pour améliorer la condition de vie des jeunes 15-30 ans. Il a atteint des résultats grandioses et nous regardons maintenant l'avenir avec optimisme."

"Cette année, a-t-il poursuivi, les principales activités du CAP tourneront autour du projet "Journal communautaire", de la journée "trippante", des banques de "Jobbines" et du jardin communautaire. Aussi, le CAP accorde un appui aux jeunes qui veulent monter des projets, qui ont besoin d'un parrainage dans le cadre des "Projets Jeunes Volontaires".

"Le CAP, de dire encore M. Drapeau, ce n'est pas seulement le conseil d'administration mais c'est aussi les jeunes 18-30 ans qui ont mis temps et énergie à le faire grandir."



AUX MÊMES PRIX QUE L'AN DERNIER.

Chez H&R Block, les prix pour la préparation des déclarations d'impôt fédéral n'ont pas augmenté. Et mieux encore, quand vous faites faire votre déclaration d'impôt fédéral par nos spécialistes, il ne vous en coûte que 5\$ pour faire préparer votre déclaration d'impôt provincial.

La solution
H&R BLOCK
pour votre impôt

601 KING EST - 26 KING OUEST
9h - 21h semaine, 9h - 17h samedi. Tél.: 567-3905
OUVERT CE SOIR, AUCUN RENDEZ-VOUS NÉCESSAIRE

Aussi: WEEDON
et MAGOG

Scans
Heures d'ouverture

Cubatao: une ville maudite dans la vallée des enfants morts

par François Casteran

SAO PAULO (AFP) — Cubatao vit au-dessus d'une bombe. S'il y a une fuite de carburant ou un glissement de terrain, ce sera la catastrophe. Cette déclaration avait été faite au mois d'août dernier par le secrétaire spécial brésilien de l'Environnement, Paulo Nogueira Netto.

Personne n'y avait prêté beaucoup d'attention, en particulier les autorités locales.

La mort de 82 personnes dans l'incendie de la favela (bidonville) Vila Soco, samedi dernier, a confirmé la prédiction de M. Nogueira Netto, qui ne cesse depuis des années de dénoncer le scandale Cubatao.

Dans le plus grand complexe pétrochimique d'Amérique latine, situé près du port de Santos, dans l'Etat de Sao Paulo, survivre tient du miracle. Dans cette ville qualifiée de vallée de la mort, de cité maudite ou de ville des enfants morts, 80.000 personnes sont exposées à périr

dans l'explosion de dizaines de km d'oléoducs qui passent sous leurs maisons, dans un éboulement de terrain ou empoisonnées par les centaines de tonnes de déchets toxiques déversés quotidiennement par les cheminées des 24 usines installées dans la cuvette de Cubatao.

Soixante-quatorze polluants différents brûlent les yeux et les poumons des habitants des favelas plantées sur un terrain boueux et nauséabond. Chaque jour depuis 25 ans, une véritable pluie chimique tombe sur la ville en détruisant la faune, la flore et en tuant lentement les habitants.

Les enfants meurent

Dans les favelas installées en plein milieu des usines, les enfants meurent du tétanos, de diphtérie, de typhoïde et de maladies pulmonaires.

Les habitants de Vila Parisi, la favela la plus exposée aux fumées toxiques, absorbent des doses considérées comme mortelles, c'est-à-dire un air chargé de plus de 600 microgrammes de polluants par m³. Au cours de relevés ponctuels effectués par l'Université de Sao Paulo, le seuil de 1.700 microgrammes a parfois été atteint.

Le rapport entre pollution et mortalité n'a pas été étudié systématiquement, mais le nombre d'avortements et la mortalité infantile sont très élevés. Cubatao a également le triste record d'anencéphalies (absence totale

ou partielle de cerveau): un cas pour 250 naissances.

Les habitants de cette ville-poison, pour la plupart des chômeurs venus du nord-est du pays ou du Minas Gerais, se plaignent de n'être pas pris en considération. Personne ne veut s'occuper de nous, dit un habitant de Vila Parisi. Ils savent que nous sommes humbles et s'imaginent que nos enfants sont faits de plastique à l'épreuve des acides.

Le service des urgences du dispensaire de Vila Parisi fonctionne essentiellement comme service de réanimation, lorsque l'air commence à manquer et que les enfants suffoquent.

Un cauchemar

Pour M. Nogueira Netto, Cubatao est un véritable cauche-

mar. Il n'y a sans doute aucune ville au monde avec autant de problèmes.

Les usines polluantes, dont la Petrobras (pétroles d'Etat) et la Cosipa (compagnie sidérurgique de Sao Paulo), sont constamment rappelées à l'ordre, mais elles préfèrent payer de lourdes amendes plutôt que de modifier leurs installations afin d'éliminer les déchets toxiques.

Le deuxième problème est celui des favelas installées sur des oléoducs, gazoducs ou encore à flanc de collines déboisées et qui menacent de s'écrouler à chaque pluie.

Les autorités municipales, malgré les innombrables avertissements des services de M. Nogueira Netto, ont toujours retardé la solution des problèmes en les minimisant. Le responsable des services de santé de Cubatao, Luis Camargo da Fonseca e Silva, estime que Cuba-

tao n'est pas plus polluée que la périphérie de Sao Paulo: les journalistes et les hommes de science se jettent sur Cubatao comme des vautours sur une charogne pour inventer des mensonges sur notre ville, affirme-t-il.

Impuissant devant l'inertie des autorités locales, M. Nogueira Netto n'a plus que l'arme de la dénonciation. On ne peut pas continuer à cacher la situation dramatique de Cubatao, dit-il. Cubatao est une véritable poudrière et un nouvel accident peut se produire à tout moment, ajoute-t-on dans ses services.

Dans l'enfer de Cubatao, couvert en permanence d'une chape de fumée acide, l'air pur n'est que slogan publicitaire. Repas à toute heure, sans pollution, peut-on ainsi lire sur une cabane plantée sur la boue noire de Vila Parisi.



(Laserphoto AP)

La récente tragédie de Cubatao, où l'explosion d'une conduite de gaz a détruit une favela et tué des dizaines de personnes, pourrait se re-

produire à tout instant dans cette vallée maudite. La ville vit sur une poudrière...Cubatao, c'est l'enfer...

Un racisme subtil et rampant au Brésil

par Bryna Brennan

BRASILIA (AP) — Les Brésiliens présentent souvent leur pays comme une démocratie raciale du fait de la grande diversité d'origines de ses habitants. Mais pour d'autres la discrimination raciale y est simplement plus subtile et rampante.

"Il n'y a pas une seule région du Brésil qui soit exempte de préjugés raciaux," estime Klaas Woortmann, professeur d'anthropologie à l'Université de Brasilia. Mais "c'est un des secrets les mieux gardés du pays".

Cette opinion semble étayée par les statistiques officielles. En effet, les chiffres montrent que la population noire compte pour 40 pour cent de la population totale du Brésil (131 millions) mais elle n'est pas représentée dans les hautes instances du pouvoir. De même les noirs disposent d'un revenu inférieur, ont moins de possibilités d'emploi ou de chances que les Brésiliens blancs de sortir diplômés des écoles secondaires.

Le racisme est et reste donc un problème délicat dans un pays né du métissage des premiers colons portugais avec les esclaves noirs venant d'Afrique et les Indiens.

"Le mélange est la preuve de la démocratie raciale," note le sociologue Gilberto Freyre, le père de la théorie de la démocratie raciale.

Rien n'est moins sûr si l'on en juge par les différents interviews menées dans plusieurs villes brésiliennes qui montrent l'extension du racisme.

Les préjugés

Blancs et noirs ont ainsi témoi-

gné et donné des exemples patents de préjugés raciaux:

—Certains hôtels et restaurants ou clubs privés refusent leur accès aux Brésiliens noirs.

—Les petites annonces des journaux qui exigent une "allure soignée" ce qui interdit aux noirs de répondre à ces annonces.

—Un noir s'est entendu dire qu'il devait emprunter la porte arrière de l'immeuble de son amie blanche.

—Cet autre noir qui, alors qu'il courait simplement en direction d'un magasin, a été arrêté et interrogé par la police.

Pour le député noir Abdias Nascimento, "le racisme est plus subtil car personne ne vous dira que vous ne pouvez entrer parce que vous êtes noir, on ne vous laissera simplement pas entrer."

Au Brésil, rappelle M. Nascimento, la discrimination raciale a toujours été illégale et la promulgation d'une loi sur l'égalité des droits ne changerait rien à l'affaire.

Pour d'autres, la discrimination au Brésil est davantage fonction du statut social que de la race.

Ce qui n'est pas l'avis de Klaas Woortmann pour qui "les gouvernements brésiliens n'ont rien fait pour l'intégration noire après l'abolition de l'esclavage (en 1888)".

Les brochures touristiques qui montrent souvent des mulâtres, poursuit M. Woortmann, donnent du

Brésil l'image d'un pays sans préjugés raciaux. Il reste que "le mulâtre a plus de chance de réussir qu'un noir".

Mouvements populaires

Un chercheur africain qui a enseigné à Brasilia, raconte que ses étudiants lui parlaient "de la mauvaise odeur des noirs en oubliant que lui-même était noir". De même le grand joueur de football Edson do Nascimento Pele qui "est considéré comme un blanc".

Comme l'Amérique des années 1960, le Brésil connaît à son tour l'émergence de mouvements noirs prônant l'appartenance raciale à une culture, une musique et une littérature noire.

Ici aussi le concept de "négritude" fait son chemin comme à Salvador de Bahia, ville à majorité noire.

Dans cette région du nord-est du Brésil, les noirs ont maintenu nombre de traditions africaines — habitudes alimentaires, vestimentaires, religieuses ou même sportives apportées par leurs ancêtres à bord des négriers.

Pour le romancier Jorge Amado, un blanc qui a adopté les cultes de certaines religions africaines, les noirs du Brésil commettent une erreur en voulant créer des mouvements séparés du reste de la population.

"La seule solution au racisme c'est le mélange des peuples," affirme le romancier récemment accusé de discrimination raciale par le député Nascimento à propos du portrait qu'il a dressé des mulâtres du Brésil.

**SUPER
VENTE
SURPLUS
D'INVENTAIRE**

JUSQU'AU 10 MARS 1984

**ACHETEZ MAINTENANT
ET ECONOMISEZ!**

**GILLES
BOISVERT
MEUBLES**

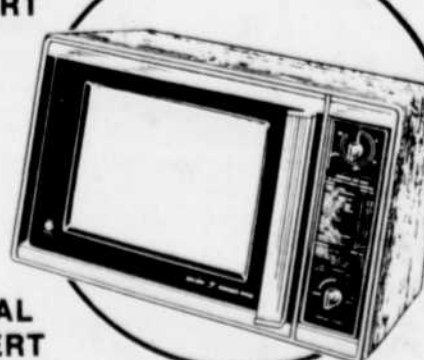
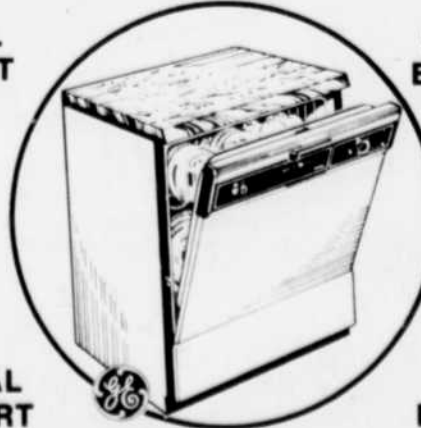
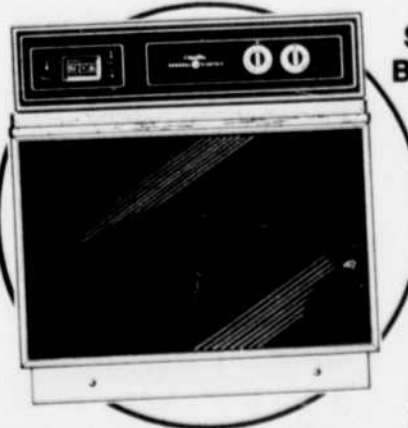
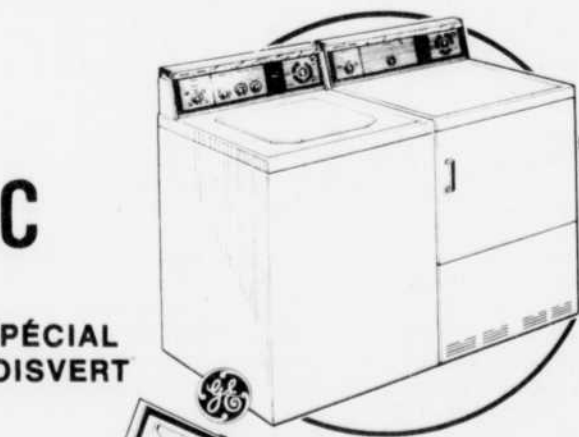
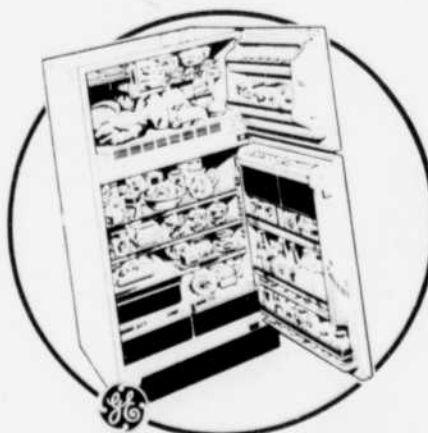
231, King ouest, Sherbrooke - 563-4743

MEUBLES
ET APPAREILS
ELECTRO-
MENAGERS



APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

GENERAL  ELECTRIC



Pour le forcer à démissionner

Grégoire accuse le PQ de pressions indues

par Pierre Tourangeau
QUEBEC (PC) — Du fond de sa prison, le député Gilles Grégoire soutient qu'un émissaire du gouvernement et du Parti québécois a exercé sur lui des pressions indues pour qu'il quitte son siège à l'Assemblée nationale.

Le député-prisonnier, qui a porté ces accusations lors d'une entrevue qu'il accordait hier à la Presse canadienne à l'infirmerie du Centre de détention de Québec où il est incarcéré, a ajouté que même sa secrétaire au parlement a été victime de harcèlement.

M. Grégoire assure qu'il a reçu le 27 janvier à son domicile, alors qu'il était en liberté pour la journée, la visite d'un attaché politique qui agissait au nom de son ministre, lui-même mandaté par le gouvernement et le parti, pour l'inciter à démissionner et à ne pas se présenter à l'Assemblée nationale.

Le député n'a voulu nommer ni l'attaché politique ni le ministre en question mais, après enquête, la Presse canadienne a pu établir qu'il s'agissait de M. Pierre Duhamel, un membre du personnel politique du ministre de l'Énergie et des Ressources Yves Duhaime.

"Le 26 janvier, explique M. Grégoire, un attaché politique du ministre a téléphoné à ma secrétaire de comté afin d'arranger une rencontre pour le lendemain entre son ministre et moi-même. Toutefois, le ministre ayant été retenu ailleurs, c'est un attaché politique qui, le lendemain matin, s'est présenté chez moi."

"L'entretien a duré un peu plus d'une heure, ajoute-t-il, et l'émissaire m'a clairement indiqué que le gouvernement et le Parti québécois souhaitaient me voir démissionner."



Gilles Grégoire

Au cabinet de M. Duhaime, M. Pierre Duhamel soutient pour sa part qu'il a bel et bien rencontré M. Grégoire le 27 janvier mais que c'est plutôt le député qui a été à l'o-

rigine de l'entretien. Il précise qu'il a discuté avec M. Grégoire de questions relatives à l'amiante en relation avec le comté de Frontenac. M. Grégoire est l'ex-adjoint parlementaire du ministre Duhaime.

M. Duhamel ajoute qu'il ne s'est jamais fait l'émissaire de qui que ce soit et que c'est à titre strictement personnel qu'il a indiqué à M. Grégoire qu'il valait mieux pour lui démissionner.

Le député de Frontenac soutient par ailleurs que sa nouvelle secré-

taire à l'Assemblée nationale est victime d'un harcèlement constant.

Il en veut pour exemple le fait qu'on lui a retiré le dactylo électrique qu'elle utilisait pour le remplacer par un appareil mécanique et qu'on lui a refusé, à un moment donné, l'accès au réseau téléphonique du gouvernement sous prétexte qu'elle n'était pas autorisée à s'en servir.

"Ils ont dû chercher longtemps

pour trouver un dactylo comme celui-là dans le parlement parce que depuis que j'y siége, je n'en ai jamais vu, dit M. Grégoire. Quant au réseau téléphonique, ma secrétaire s'en servait depuis un mois au moment où on lui en a refusé l'accès."

Et il ajoute qu'on l'a fait courir après son chèque de paye à une occasion au moins pour des raisons fallacieuses.

"Lorsqu'elle m'a averti de tout cela, dit-il, j'ai immédiatement appelé la présidence de l'Assemblée

nationale qui m'a assuré que cela ne se reproduirait plus. Elle a retrouvé son dactylo électrique et son accès au réseau téléphonique."

Interrogé à ce sujet, un porte-parole du président de l'Assemblée nationale a indiqué que M. Grégoire avait effectivement logé un appel dans le but de permettre à sa secrétaire d'avoir accès au réseau téléphonique et que le problème était en voie d'être réglé.

Quant au reste, on plaide l'ignorance.

A l'Assemblée nationale dès l'ouverture le 13 mars?

QUEBEC (PC) — Le député de Frontenac Gilles Grégoire, actuellement incarcéré au Centre de détention de Québec, n'écarte pas la possibilité de pouvoir siéger à l'Assemblée nationale dès l'ouverture de la session, le 13 mars.

M. Grégoire dont la demande de libération conditionnelle a été prise en délibéré, a déposé jeudi auprès des autorités pénitencières une autre demande, de pré-libération celle-ci, à laquelle il a droit depuis le mois de novembre mais qui lui avait été refusée une première fois l'automne dernier sous prétexte qu'il avait porté sa cause en appel.

Cette demande a été effectuée en conformité avec la Loi de la probation et des établissements de détention en vertu de laquelle un dé-

tenu peut être autorisé à s'absenter de la prison pour occuper un emploi.

Si sa requête était acceptée, M. Grégoire pourrait être en liberté de 9h le lundi à 21h le vendredi des le 5 mars.

Dans une entrevue accordée à la Presse canadienne, le député-prisonnier a indiqué qu'indépendamment du moment où il sera libéré il prendrait sa première semaine de liberté pour réfléchir à son avenir politique et consulter ses parents et ses proches.

M. Grégoire soutient qu'il pourrait, de par son expérience de prisonnier, apporter d'intéressants témoignages sur l'administration des fonds publics dans les établissements carcéraux.

Claire Lortie "terriblement désappointée"

SAINT-JEROME (PC) — Claire Lortie a accueilli avec déception et pleurs les verdicts de culpabilité prononcés à son endroit. "Nous prendrons quand même notre courage à deux mains et serons prêts mercredi pour la sentence."

C'est le commentaire qu'a émis à sa sortie du tribunal, le procureur de l'avocate, Me Raphael Schachter. Il a résumé l'état de Me Lortie en deux mots: "elle est terriblement désappointée,

comme le serait n'importe qui dans les circonstances". L'avocat a dit souhaiter la clémence du juge Lagarde, puisque "Claire Lortie a souffert énormément depuis un certain temps".

Dans la salle d'audience, à mesure que le juge rejetait les arguments de la Défense, Claire Lortie essayait ses larmes, baissait la tête et fermait les yeux. Elle a finalement tourné le dos à la salle.

L'avocate, âgée de 33 ans et mère d'un bébé

d'un an, se trouve présentement emprisonnée à la prison Tanguay pour deux ans.

Habituellement, un détenu devient admissible à la libération conditionnelle après avoir purgé le tiers de sa peine.

Me Schachter a dit espérer que Claire Lortie sera libérée après ce laps de temps.

Plus le temps passe avant le prononcé des sentences, plus le "préjudice" causé à l'avocate est grand, a mentionné Me Schachter.

"Ses privilèges à la prison Tanguay sont présentement coupés parce que les autorités ont besoin de connaître le sort de Mme Lortie."

Pour le moment, les sorties de week-end lui sont interdites. Ces sorties sont, aux yeux de Me Schachter, "essentiels et primordiales" pour une jeune mère de famille privée de son enfant.

Me Schachter a aussi fait savoir qu'il attendait le prononcé de la sentence, mercredi

prochain, avant de décider s'il ira en appel. La décision définitive l'étude approfondie, a-t-il ajouté.

Woolco

CORRECTIONS

dans notre cahier publicitaire "Solde d'Entrepôt" inséré dans ce journal le 3 mars 1984.

Page 2: Pantalon à 13.88, la teinte cerise, non disponible.

Page 4: Shampoing ou revitalisant, on aurait dû lire 350 mL à 2.39

Poudre Woolco, on aurait dû lire, 400 mL plus 300 mL en boni à 1.99

Page 6: Verres Duralex à 50% de rabais, le format de 8 oz non disponible.

Nous nous excusons auprès de notre clientèle.

102579

Remaniement ministériel mercredi

JOLIETTE (PC) — Selon le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Guy Chevette, le premier ministre René Lévesque annoncera son re-

maniement ministériel mercredi prochain.

M. Chevette et son collègue à l'Aménagement, M. François Gendron, qui étaient de passage à Joliette ven-

dredi matin, ont dit avoir eu un entretien téléphonique à ce sujet avec le premier ministre Lévesque.

Les rumeurs circulant dans l'entourage

des deux ministres désignent MM. Chevette et Gendron comme prochains titulaires des ministères de l'Environnement et des Affaires municipales respectivement.

Un Québécois sur trois n'a pas pris de vacances en 1982

QUEBEC (PC) — Un québécois sur trois n'a pas pris de vacances en 1982.

C'est l'une des constatations qui se dégagent d'une étude en cours sur les "grandes vacances au Québec" qui a fait l'objet d'un atelier hier dans le cadre du congrès de l'Association technique du tourisme.

Le professeur Marc Laplante, du module de tourisme à l'université du Québec à Montréal, a livré les grandes lignes de la première partie de cette étude réalisée en novembre et décembre 1982 dans l'ensemble du Québec auprès de 1,907 citoyens âgés de 18 ou plus.

On y apprend que 34 p.c. des répondants étaient des "non-vacanciers," c'est-à-dire des personnes qui n'ont pas pris plus de quatre journées consécutives de congé en 1982.

Par ailleurs, 14 p.c. ont été identifiées comme des "vacanciers non-partants" qui n'ont pas quitté leur région trois nuits ou plus pendant leur période de vacances.

Parmi les 52 p.c. considérés comme des "vacanciers partants", 34 p.c. sont des sédentaires qui s'installent pour leurs vacances dans un chalet, une roulotte fixe ou un autre endroit précis, tandis que 18 p.c. ont été classés dans la catégorie des nomades,

c'est-à-dire des personnes qui changent fréquemment de lieu.

Dans la catégorie des sédentaires, on retrouve principalement des personnes âgées de 35 à 54 ans qui passent leurs vacances en famille, recherchent la tranquillité et accordent beaucoup d'importance au travail.

Le nomade

Le nomade, lui, est âgé de 18 à 34 ans, célibataire, voyage pour rencontrer des "gens intéressants" et trouve le travail plus ou moins important.

Les deux groupes bénéficient de bonnes conditions de travail, d'un revenu au-dessus de la moyenne et ont droit à quatre semaines ou plus de vacances par année.

Le sédentaire consacre 5 p.c. de son revenu brut à l'item voyage et le nomade de 11 à 12 p.c.

Pendant ses vacances, le sédentaire privilégie les activités de sport et de plein air, le séjour à la plage et la lecture.

Pour sa part, le nomade fait du "sight seeing" et recherche les activités "excitantes", festivals, fêtes, spectacles etc.

comme maître-d'oeuvre en éducation des adultes.

Dans ses commentaires préliminaires, le CSE assure qu'on ne peut que souscrire aux propositions qui visent à assurer la formation de base de tous les citoyens, répondre aux besoins de formation des femmes, soutenir les projets communautaires des jeunes adultes, surtout les plus démunis d'entre eux, faire en sorte que la formation professionnelle des adultes, jeunes et moins jeunes, tienne compte des besoins du marché du travail par une concertation mieux assurée des formateurs, des employeurs et des adultes eux-mêmes.

• CSS-CLSC: bilan?

MONTREAL (PC) — L'Association des cadres intermédiaires des Centres de services sociaux du Québec a demandé vendredi au ministre des Affaires sociales de procéder à un bilan public et sérieux de ce qui s'est fait dans le domaine au cours des 10 dernières années avant de procéder à un nouveau partage des responsabilités entre les CSS et les CLSC.

Par la voix de son président, M. Claude Boucher, l'association se plaint que les "technocrates du ministère des Affaires sociales ont produit un projet de partage des responsabilités entre les CSS et les CLSC sans tenir compte" de ses membres.

Coup d'oeil... sur le Québec

• Évêques et Loi 40

MONTREAL (PC) — Rompant le silence qu'ils observaient depuis deux ans sur le projet de restructuration scolaire, les évêques du Québec se montrent d'accord avec les dispositions du projet de loi 40 touchant la confessionnalité.

Ils s'inquiètent toutefois de l'interprétation de la Commission des droits de la personne voulant que certains articles du projet de loi concernant les écoles confessionnelles soient discriminatoires en vertu de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

• Education des adultes

MONTREAL (PC) — Le Conseil supérieur de l'Éducation se réjouit de ce que le gouvernement apporte une réponse aux besoins prioritaires en éducation des adultes dans l'énoncé d'orientation et le plan d'action rendus publics cette semaine. Mais il regrette le peu de vigueur déployée à bien assurer la place du gouvernement québécois

QUINCAILLERIES PASCAL

ADAM™

L'ordinateur familial de ColecoVision™

COLECO VISION

Module d'expansion ADAM no 3

En ajoutant le module d'expansion ADAM™ no 3 à votre jeu ColecoVision™ vous aurez un ordinateur à votre portée. Ce système comprend tout l'équipement et le logiciel nécessaire pour transformer votre ColecoVision™ en un ordinateur de 80K. Comprend l'imprimante Smart Writer™, l'unité centrale, le clavier de 75 clés. No 2404

LOGICIEL SMART BASIC
JEU BUCK ROGERS™
ET 1 CASSETTE VIERGE
INCL. AVEC ADAM™

Notre prix

799⁹⁵

ADAM™ l'ordinateur complet

ADAM™ pense comme vous pour vous éviter de penser comme un ordinateur! Facile à faire fonctionner. Les instructions "pas à pas" apparaissent sur l'écran de votre télé. Comprend: imprimante de qualité Smart Writer™ à plusieurs sortes de caractères avec logiciel de traitement de texte, unité centrale de traitement à mémoire 80K RAM expansible à 144K, clavier à 75 touches et 2 contrôles manuels. No 2410. Notre prix 1119.00

999⁰⁰

LE CENTRE D'ACHATS CARREFOUR DE L'ESTRIE

3100, BOUL. PORTLAND — 563-8880

Destiné aux jeunes chefs de familles mono-parentales

59 millions \$ du fédéral dans le programme de retour au travail d'assistés sociaux

par Denis Lessard

OTTAWA (PC) — Le gouvernement du Québec et le fédéral se sont finalement entendus sur le financement du nouveau programme québécois destiné à favoriser le retour au marché du travail de quelque 50,000 jeunes assistés sociaux de la province.

En vertu de cette entente, les frais de garde encourus par les jeunes chefs de familles mono-parentales qui reçoivent de l'aide sociale et qui retournent aux études pourront être entièrement remboursés par le gouvernement.

A l'issue d'une brève rencontre vendredi matin, Mmes Pauline Marois, ministre du Travail et de la sécurité du Québec, et Monique Bégin, ministre fédérale de la Santé et du Bien-être social, les gouvernements en sont rapidement venus

à un accord pour qu'Ottawa accorde 59 millions \$ pour financer à 50 pour cent les dépenses supplémentaires suscitées au cours des deux prochaines années par le programme québécois.

"Mettez deux femmes ensemble et vous aurez des résultats", de lancer à la blague Mme Bégin.

Si Ottawa avait refusé son aval au projet québécois, le gouvernement Lévesque serait tout de même allé de l'avant mais n'aurait

pu fournir ces avantages à autant de jeunes assistés sociaux, a précisé Mme Marois. Selon elle, quelque 50,000 jeunes Québécois pourraient dès cette année profiter de la nouvelle initiative.

Pour un jeune sans dépendants, ce retour à la vie active lui accordera une hausse de 150 \$ par mois environ de ses prestations d'aide sociale, tandis que l'aide supplémentaire pour un couple avec enfants pourra atteindre le double, les

seuls frais de garde, environ 3,200 \$ par année, étant entièrement subventionnés.

Les 59 millions \$ du fédéral ne sont qu'une approximation de ce que coûtera dans les deux prochaines années la part d'Ottawa dans ce nouveau programme défrayé à parts égales par Québec et Ottawa, d'expliquer Mme Bégin.

Annoncé l'automne dernier par le premier ministre Lévesque, le programme de soutien spécial aux jeu-

nes vise à favoriser le retour aux études pour les assistés sociaux de moins de 30 ans qui n'ont pu terminer leur secondaire. "C'est d'autant plus important quand on sait que 50 pour cent des jeunes assistés sociaux du Québec n'ont pas terminé leur secondaire", d'expliquer Mme Marois.

En outre ceux qui étaient déjà rendus au niveau collégial auront accès à des stages en entreprises, a expliqué Mme Marois. "On a déjà

une banque d'entreprises qui sont disposées à participer au programme et des sociétés d'Etat seront mises à contribution", a-t-elle indiqué.

Le troisième volet du programme québécois sera de maintenir l'emploi pour les jeunes chômeurs qui auront à effectuer des travaux communautaires.

Dans chacun des cas, le programme prévoit une augmentation des prestations d'aide sociale.



Pauline Marois



Monique Bégin

Quadruplé forcé de retourner à l'hôpital contre son gré?

OTTAWA (PC) — Le gouvernement ontarien veut que Guy Larocque retourne à l'hôpital, même si cette décision doit se traduire pour le Trésor provincial par des dépenses additionnelles de 85,000 \$ par année.

Guy Larocque, qui est âgé de 25 ans, est quadruplé.

Depuis les trois derniers mois, Guy dispose de son propre appartement où il se débrouille tant bien que mal avec l'assistance d'aides-infirmiers.

L'Hôpital Général d'Ottawa a jusqu'ici défrayé le coût des soins à domicile que Guy reçoit quotidiennement alors qu'une demande a été présentée au gouvernement pour une subvention spéciale.

Mais le ministère des Affaires sociales de l'Ontario a rejeté la requête de Guy Larocque pour des soins à domicile en arguant que ce dont il a réellement besoin ce sont des soins médicaux et que le ministère des Affaires sociales n'en défraie pas le coût.

M. Michel Lalonde, directeur des services paramédicaux à l'Hôpital général, a expliqué qu'il en coûte environ 75,000 \$ par année pour que Guy reçoive chaque jour les soins d'aides-infirmiers à son appartement, mais qu'il en coûterait 160,000 \$ par année pour le garder à l'hôpital.

M. John Horricks, directeur des services aux adultes du ministère

des Affaires sociales pour la région d'Ottawa-Carleton, explique "qu'il a été décidé que fondamentalement, il s'agit d'un problème médical plutôt que social".

Mais Guy, qui n'a jamais été aussi heureux depuis son installation en appartement, il y a trois mois, soutient que "s'il retourne en institution, sept années d'efforts de réadaptation seront perdues". Il craint par dessus tout "qu'il cessera de lutter et qu'il se laissera mourir".

Les employés de l'Hôpital général ainsi que le travailleur social qui s'occupe de Guy, sans compter le député d'Ottawa Sud à Queen's Park, M. Claude Bennett, sont extrêmement déçus de la décision du ministère des Affaires sociales.

Guy Larocque est paralysé du cou jusqu'au bout des oreilles à la suite d'un terrible accident d'auto survenu il y a près de sept ans.

Pendant cinq ans, il est demeuré couché sur le dos, dans un lit d'hôpital, plus souvent qu'autrement plongé dans un profond désespoir. Mais maintenant, il peut se déplacer dans un fauteuil roulant électrique spécialement adapté à ses besoins. En outre, il fait de la peinture en tenant son pinceau entre ses dents. Guy se propose de s'inscrire à l'université à l'automne.

Quitter son appartement pour retourner à l'hôpital, c'est un peu comme si on voulait l'installer dans un cercueil.

Autre poursuite pour bloquer les essais des missiles Cruise

OTTAWA (PC) — Les opposants au missile Cruise interviendront une autre poursuite judiciaire afin de bloquer le premier essai du missile américain non armé qui doit avoir lieu mardi, au-dessus de l'Ouest canadien.

Operation Dismantle Inc., regroupement réunissant des mouvements syndicaux et des groupements de coalition pour la paix, qui a mené les plus grandes campagnes

contre les essais du missile, a indiqué vendredi qu'il avait demandé à ses avocats d'inscrire sa cause en Cour fédérale pour "raisons de protection", en vue de retarder le début des essais en attendant que tous les recours en justice soient épuisés.

La Cour suprême s'est réservée le droit, le 14 février, de se prononcer sur l'appel intenté par Operation Dismantle de contester

la décision d'une cour inférieure qui avait jugé que la coalition manquait d'autorité pour s'opposer aux essais du missile américain.

Droit des Franco-manitobains: Ottawa en Cour suprême?

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de la Justice Mark MacGuigan aura en main, dès la semaine prochaine, la recommandation de son ministère suggérant à Ottawa d'aller ou non de l'avant avec une référence en Cour suprême destinée à trancher sur les droits des francophones du Manitoba.

C'est ce qu'a indiqué, hier, un haut fonctionnaire du ministère de la Justice. Les fonctionnaires devraient, dès la semaine prochaine, faire leurs recommandations au ministre de la Justice dans ce dossier, qui pourra alors les transmettre au Cabinet.

Il est probable que le Cabinet aura à décider dans les prochains jours s'il ira ou non directement en Cour suprême au nom des 31,000 Franco-Manitobains.

Interrogé à ce sujet le premier ministre Trudeau s'est contenté d'indiquer "qu'il n'avait pas l'intention de s'adresser maintenant" à la question des droits des francophones du Manitoba.

Au ministère de la Justice, on fait fait remarquer que la cause lancée par l'avocat de Saint-Boniface, Roger Bilodeau, sur la légitimité de deux lois manitobaines est "passablement précise". Elle pourrait être suffisante, a-t-on laissé entendre, même si elle ne met pas en cause la légitimité de la loi 2 du gouvernement de Sterling Lyon qui n'avait pas, selon la Société franco-manitobaine, respecté le jugement formulé en décembre 1979 par la Cour suprême dans le cas soulevé par Georges Forest.

En outre, indique-t-on, il est loin d'être assuré qu'une référence fédérale puisse être entendue plus rapidement par les juges que la cause Bilodeau qui est pendante depuis octobre 1982.

Chez les porte-parole des Franco-Manitobains au cours des dernières semaines on soulignait que la cause Bilodeau, destinée à tester l'unilangisme de la loi des autoroutes, demeurerait trop étroite pour régler de façon satisfaisante la question des droits des francophones.

Droits des autochtones: Trudeau recevra ses homologues provinciaux

par Pierre April

OTTAWA (PC) —

Pour une dernière fois à titre de chef du gouvernement canadien, le premier ministre démocratique Pierre Trudeau recevra ses homologues des provinces à l'occasion de la conférence fédérale-provinciale sur les droits constitutionnels des autochtones qui se tiendra à Ottawa les 8 et 9 mars.

Au cours de cette rencontre au Centre des conférences de la capitale, les premiers ministres des provinces canadiennes, les représentants des différents groupes autochtones et le chef du gouvernement discuteront des droits à l'égalité, des titres autochtones et des droits ancestraux, des territoires et des ressources et d'un gouvernement autonome.

Les autochtones du pays seront représentés par les dirigeants de quatre organisations nationales. Il s'agit de l'Assemblée des premières nations (APN), qui représente la majorité des Indiens inscrits; le Comité Inuit sur les affaires nationales (CIAN), une organisation qui s'intéresse davantage à la situation constitutionnelle des Inuit; le Conseil des autochtones du Canada (CAC), porte-

parole des Métis et Indiens non inscrits; et le Ralliement national des Métis (RNM), qui représente plus particulièrement les Métis des provinces de l'Ouest.

Precision dans la loi

Cette réunion fait suite à une précision contenue dans un article de la Loi constitutionnelle de 1982 (rapatriement) et qui indiquait qu'une conférence réunissant les premiers ministres canadiens et les représentants des groupes autochtones devait être convoquée au cours de l'année suivant l'entrée en vigueur de la partie de cette Loi touchant directement les peuples autochtones du pays.

Les 15 et 16 mars 1983, cette exigence était satisfaite avec la tenue d'une conférence constitutionnelle. Pour la première fois, des représentants des peuples autochtones participaient activement aux discussions et les porte-parole élus des deux territoires prenaient part à une conférence des premiers ministres.

Ces discussions se sont traduites par un accord de tous les participants, à l'exception du gouvernement du Québec qui choisissait la dissidence, pour qu'une conférence des premiers ministres soit tenue au début de 1984.

pour que les gouvernements provinciaux et fédéral acceptent d'apporter aucune modification constitutionnelle sans la tenue d'une conférence réunissant les premiers ministres et les représentants des peuples autochtones et pour que les droits acquis en vertu des règlements actuels et futurs soient reconnus et affirmés dans la Constitution.

Jusqu'à maintenant, la majorité des participants aux rencontres précédentes se sont entendus pour que les droits ancestraux (ou issus de traités) soient garantis constitutionnellement aux personnes des deux sexes;

pour que les gouvernements provinciaux et fédéral acceptent d'apporter aucune modification constitutionnelle sans la tenue d'une conférence réunissant les premiers ministres et les représentants des peuples autochtones et pour que les droits acquis en vertu des règlements actuels et futurs soient reconnus et affirmés dans la Constitution.

W. Korman, secrétaire

Le SEUIL

SERVICE D'AIDE AUX HOMMES
EN DIFFICULTÉ DE COUPLES

821-2420

TOIT PLAT QUI COULE?

Nous avons une solution permanente à votre problème. Consultez nos spécialistes.

ACIER PHILARCO

821-2024

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
STANSTEAD & SHERBROOKE

AVIS

DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE
ANNUELLE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée annuelle générale des actionnaires de LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STANSTEAD & SHERBROOKE sera tenue au siège social de la compagnie au 2000, rue Prospect, Sherbrooke, Québec, le samedi, 17 mars 1984 à 11:30 heures de la matinée, et sera immédiatement ajournée à une date ultérieure et un endroit indéterminé aux fins de recevoir le rapport annuel, les états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 1983, et le rapport des vérificateurs; pour l'élection des administrateurs et la nomination des vérificateurs; statuer sur toute autre affaire qui pourrait être légalement soumise à l'assemblée.

SHERBROOKE, Québec
2 mars, 1984

W. Korman
secrétaire

102234x

La maison R-2000 peut vous permettre d'économiser jusqu'à 80 % de vos coûts d'énergie.

Confort—Valeur sûre—Très haut rendement énergétique

Le gouvernement du Canada, l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ) et l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain (ACHDU) ont mis au point une nouvelle habitation à haut rendement énergétique: la maison R-2000. De coût abordable, ces résidences familiales tout confort ont été conçues de façon à réduire d'environ 80 % les frais d'énergie.

La maison R-2000 comporte des dispositifs d'économie d'énergie qui seront probablement encore utilisés

en l'an 2000. Il en coûte moins de 200 \$ par année pour chauffer un bon nombre de ces maisons.

Renseignez-vous sur les techniques de construction et les matériaux utilisés dans ces maisons; vous verrez comment elles peuvent représenter pour vous le confort, des économies d'énergie et une valeur sûre pour l'avenir.



Voyez la maison
R-2000 — La maison
de l'an 2000

Pour une plus ample information sur les maisons R-2000, il suffit de communiquer avec le:
Bureau des économies d'énergie et des énergies renouvelables
à Montréal, au numéro (514) 283-5632 ou, ailleurs au Québec, en composant sans frais le numéro 1-800-361-8025

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE COMPTON-SHERBROOKE

AVIS DE CONVOCATION

Aux membres de la Société Mutuelle d'Assurance contre l'incendie de Compton-Sherbrooke.

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle des membres de notre Société Mutuelle d'Assurance contre l'incendie, sera tenue le

samedi 24 mars 1984,

à 13:30 hres,

à l'Ecole Jean XXIII,

875 Chemin Thibault, Canton d'Ascot.

(1000 pieds à l'arrière des nouveaux locaux de la Société Mutuelle).

Donné à Sherbrooke, ce 22 février 1984.

Lionel St-Laurent
PRÉSIDENT

INAUGURATION OFFICIELLE

Une invitation est donnée à tous pour participer à l'inauguration des nouveaux locaux de la Société Mutuelle. Cette inauguration aura lieu au 1945 Belvédère sud, Sherbrooke, samedi le 24 mars 1984 vers 15:30 hres. (Après l'assemblée générale annuelle).

Un goûter sera servi aux personnes présentes.

Bienvenue à tous
Lionel St-Laurent
PRÉSIDENT

102464

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires culturelles
Service des programmes régionaux

INSCRIPTION AUX PROGRAMMES RÉGIONAUX D'AIDE FINANCIÈRE AUX ARTS

Programme	Période d'inscription
• Soutien à la création	jusqu'au 31 mars
• Aide aux créateurs et aux créatrices en arts visuels	jusqu'au 31 mars
• Soutien aux organismes en arts visuels	du 15 mars au 30 avril
• Soutien régional aux arts d'interprétation	du 15 mars au 30 avril

Les personnes et les organismes intéressés à présenter un projet obtiendront les renseignements nécessaires de la direction régionale du ministère des Affaires culturelles.

Québec

Energie, Mines et
Ressources Canada

Energy, Mines and
Resources Canada

Canada



... en route vers le 75e anniversaire de LA TRIBUNE

UN "HIT"

... le samedi, 25 février 1984

4121

**COPIES DE PLUS
QUE L'AN PASSÉ**

- SAMEDI 25 FÉVRIER 1984: 45 645 COPIES VENDUES
- SAMEDI 26 FÉVRIER 1983: 41 524 COPIES VENDUES
- AUGMENTATION EN 84: 4121 COPIES VENDUES

*** Et surtout n'oublions pas...**

qu'avec LA TRIBUNE...

on est toujours gagnant!

BIENVENUE

Provigo vous réserve un accueil
des plus chaleureux.
Les spéciaux de cette page sont aussi
disponibles dans tous les supermarchés

A&P



LES SUPERMARCHÉS

provigo



CRÈME GLACÉE
PROVIGO — CHOIX DE SAVEURS



CIGARETTES
MARQUES POPULAIRES, CARTOUCHE DE 200

CONT. CARTON
DE 2 litres

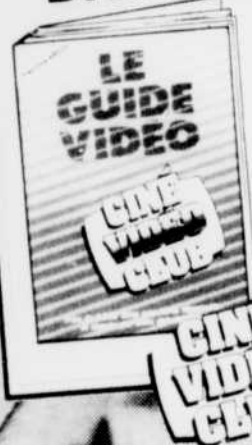
1⁸⁸

FORMAT
RÉG.

12⁶⁹

12⁷⁹
FORMAT
KING

**MAINTENANT
DISPONIBLE**



Le guide
video
Plus de 2000
titres populaires
et classiques par
ordre
alphabétique

5⁹⁵

*Chez Provigo les spéciaux du début
de semaine sont en vigueur*

Toute la semaine



**SAUCISSES PORC ET BOEUF
ROYAL**



HARICOTS VERTS
PRODUIT DES ÉTATS-UNIS

.88 /LB

1⁹⁴ /kg

.79 /LB

1⁷⁴ /kg

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS! SPÉCIAUX EN VIGUEUR DU LUNDI 5 MARS AU SAMEDI 10 MARS 1984
DANS LES SUPERMARCHÉS DU GRAND MONTREAL ET SA BANLIEUE, DES LAURENTIDES, TROIS-RIVIERES ET DE L'ESTRIE.
LES PHOTOS NE SERVENT QU'À IDENTIFIER LA MARQUE DE COMMERCE DES PRODUITS ANNONCÉS ET LE TEXTE PRÉVAUT EN TOUTES OCCASIONS.